

PLAN D'ACTION RÉGIONAL EN ITINÉRANCE 2014-2019

Pour prévenir et réduire l'itinérance à LAVAL

Québec 

**Une publication de la
Direction régionale de la coordination des programmes et services
Agence de la santé et des services sociaux de Laval**

Direction

Julie Desjardins, directrice régionale de la coordination des programmes et services
Nicole Beaudry, directrice adjointe de la coordination des programmes et services

Coordination

Maude Bélanger, agente de planification, de programmation et de recherche, Agence de la santé et des services sociaux de Laval

Recherche et rédaction

Maude Bélanger, agente de planification, de programmation et de recherche, Agence de la santé et des services sociaux de Laval

Comité de travail – Réseau des organismes et intervenants en itinérance de Laval (ROIIL)

Carol Pagé, directrice générale, Travail de rue de l'Île de Laval
Danielle Allard, directrice générale, CAFGRAF – Groupe d'entraide en santé mentale de Laval
Denise Ouimet, directrice générale, Le Relais communautaire de Laval
Elena Sauvageau, directrice générale, Auberge du cœur l'Envolée
Guy Boisvert, directeur général, OASIS – Unité mobile d'intervention
Jacques Jalbert, directeur général, Maison Dominique
Micheline Côté, directrice générale, ACEF de l'Île Jésus
Sandrine Gaudet, directrice générale, L'Aviron, Hébergement communautaire

Collaboration :

Aude-Christine Guédon, agente de planification, de programmation et de recherche, Direction régionale de santé publique de Laval
Lalie-Bélanger-Dion, agente de planification, de programmation et de recherche, Direction régionale de santé publique de Laval

Révision et mise en page

Shirley Anne Edgier Lamand, Agence de la santé et des services sociaux de Laval

Édition et diffusion

Offert au centre de documentation de l'Agence au 450-978-2000.

Coût : 10,00 \$

Offert gratuitement à partir de la section « Documentation » du site Internet de l'Agence : www.sssslaval.gouv.qc.ca

Pour l'obtention des documents en médias substitut, communiquez avec le centre de documentation.

Ce document peut être reproduit ou téléchargé pour une utilisation personnelle ou publique à des fins non commerciales, à la condition d'en mentionner la source.

©Agence de la santé et des services sociaux de Laval, 2015

Dépôt légal – 2015

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015

ISBN- 978-2-89706-074-9 (version imprimée)

ISBN- 978-2-89706-075-6 (version PDF)

TABLE DES MATIÈRES

Contenu

LISTE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES	
LISTE DES ACRONYMES ET SIGLES	
CONTEXTE.....	1
1 MÉTHODOLOGIE	3
2 DÉFINITION DE L'ITINÉRANCE.....	3
3 PROCESSUS DE PLANIFICATION RÉGIONALE	4
3.1 Description des structures de concertation	4
3.1.1 <i>Le Réseau des organismes et intervenants en itinérance de Laval (ROIL)</i>	4
3.1.2 <i>Le Comité directeur régional en itinérance de Laval</i>	5
3.1.3 <i>Le comité d'analyse des projets SPLI</i>	6
3.2 Moyens d'action, capacité et viabilité à long terme	6
3.3 Liens du plan avec les stratégies, programmes et plans connexes	7
4 PROFIL ACTUEL DE LA COLLECTIVITÉ.....	8
4.1 Les facteurs de vulnérabilité face à l'itinérance.....	8
4.1.1 <i>Le manque de revenu</i>	9
4.1.2 <i>Le manque de logement abordable</i>	9
4.1.3 <i>L'insécurité alimentaire</i>	13
4.1.4 <i>La transformation du tissu social</i>	15
4.1.5 <i>La transition à la sortie d'un établissement</i>	15
4.1.6 <i>Les problèmes de santé mentale et de dépendance</i>	17
4.1.7 <i>Les traumatismes liés à l'histoire de vie</i>	18
4.2 Évolution des caractéristiques et des besoins des populations touchées au regard du continuum de mesures de soutien	18
4.2.1 <i>Les hommes</i>	18
4.2.2 <i>Les femmes</i>	19
4.2.3 <i>Les jeunes</i>	19
4.2.4 <i>Les personnes plus âgées</i>	21
4.2.5 <i>Les familles</i>	22
4.2.6 <i>Les personnes immigrantes et les personnes réfugiées</i>	23
4.2.7 <i>Les communautés autochtones</i>	24
4.2.8 <i>Considérations pour le dénombrement de personnes itinérantes à Laval</i>	24
4.3 Besoins de la communauté en matière de connaissances	25
4.4 Enjeux principaux.....	26

5	LES STRATÉGIES DÉPLOYÉES POUR CONTRER L'ITINÉRANCE	27
5.1	Aide alimentaire, matérielle ou vestimentaire	28
5.2	Hébergement d'urgence.....	29
5.3	Hébergement de transition / réinsertion	29
5.4	Intervention de crise.....	30
5.5	Réduction des méfaits.....	31
5.6	Soins infirmiers et soins médicaux.....	31
5.7	Soutien aux démarches d'insertion sociale et socioprofessionnelle.....	32
5.8	Soutien aux victimes de violence conjugale et d'agression sexuelle	33
5.9	Soutien budgétaire	34
5.10	Soutien en logement et suivi post-hébergement	34
5.11	Soutien aux démarches judiciaires et soutien aux ex-détenus.....	35
5.12	Traitement et soutien en dépendance.....	36
5.13	Traitement et soutien en santé mentale	36
5.14	Travail de milieu et travail de rue	38
6	ORIENTATIONS DU PLAN D'ACTION RÉGIONAL EN ITINÉRANCE 2014-2019	39
6.1	Objectifs stratégiques.....	39
6.2	Priorités d'intervention.....	39
6.2.1	<i>L'approche de stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA)</i>	39
6.2.2	Les autres secteurs prioritaires.....	43
6.3	Stratégies de réalisation.....	44
	CONCLUSION	45
	RÉFÉRENCES.....	47
ANNEXE 1 :	PORTRAIT DES RESSOURCES POUR LES PERSONNES EN SITUATION OU À RISQUE D'ITINÉRANCE DE LA RÉGION DE LAVAL	49
ANNEXE 2 :	PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DES PARTENAIRES	50
ANNEXE 3 :	LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR RÉGIONAL EN ITINÉRANCE	55
ANNEXE 4 :	LISTE DES MEMBRES ET PARTENAIRES DU ROIL	57
ANNEXE 5 :	RÉSUMÉS DES PROJETS FINANCÉS DANS LE CADRE DE LA SPLI 2011-2014	59
ANNEXE 6 :	PLAN D'ACTION RÉGIONAL EN ITINÉRANCE 2014-2019	61

LISTE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

Tableau 1	Revenu après impôt médian des familles économiques et personnes hors famille économique en 2010, Laval, Québec, Canada.....	9
Tableau 2	Abordabilité du logement pour les ménages non agricoles et hors réserve, Laval, Québec, Canada, 2010.....	10
Tableau 3	Loyer mensuel moyen brut des ménages locataires et fréquence de logements non abordables, Laval, 2001, 2006, 2011.....	10
Tableau 4	Offre de logements sociaux et abordables dans le Grand Montréal, par secteurs géographiques, 2010-2012	11
Tableau 5	Univers des appartements d'initiative privée, selon la zone et le nombre de chambres, Laval, 2013	12
Tableau 6	Données sur les taux de disponibilité des appartements d'initiative privée, selon la zone et le nombre de chambres, Laval, 2013	12
Tableau 7	Loyer moyen (\$) des appartements d'initiative privée selon la zone et le nombre de chambres, Laval, octobre 2013.....	13
Tableau 8	Répartition (%) des personnes admises dans les Ressources d'hébergement d'urgence selon le groupe d'âge, volet « lits d'urgence », Laval et ensemble du Québec, 2013-2014	19
Tableau 9	Taux de sorties sans diplôme ni qualification (décrochage annuel), parmi les sortants, en formation générale des jeunes, selon le sexe, par commission scolaire, Laval, Québec, 2010-2011	21

Liste des graphiques

Graphique 1	Principale source de revenu des personnes ayant bénéficié d'une aide alimentaire, Bilan faim 2013, Laval.....	14
Graphique 2	Les services existants.....	28

LISTE DES ACRONYMES ET SIGLES

ACEF	Association coopérative d'économie familiale
Agence de Laval	Agence de la santé et des services sociaux de Laval
AVD	Activité de la vie domestique
AVQ	Activité de la vie quotidienne
BCJ	Bureau de consultation jeunesse
CAVAC	Centre d'aide aux victimes d'actes criminels
CHOC	Carrefour d'hommes en changement
CIDS	Centre d'intervention en délinquance sexuelle
CILL	Centre d'implication libre de Laval en réadaptation sociale
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
Coop	Coopérative
CPIVAS	Centre de prévention et d'intervention pour victimes d'agression sexuelle
CRC	Centre résidentiel communautaire
CRDL	Centre de réadaptation en dépendance de Laval
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
ENM	Enquête nationale auprès des ménages
ESCC	Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes
ICIS	Institut canadien d'informations sur la santé
ITSS	Infections transmissibles sexuellement et par le sang
LJC	Loi sur les jeunes contrevenants
LPJ	Loi sur la Protection de la jeunesse
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MFR	Mesure du faible revenu
MFR_Apl	Mesure du faible revenu fondée sur le revenu après impôt
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OBNL	Organisme à but non lucratif
OMHL	Office municipal d'habitation de Laval
PQJ	Programme Qualification Jeunesse
PSC	Programme de suivi communautaire
PSI	Plan de services individualisé
PSII	Plan de services individualisé intersectoriel
PSL	Programme de supplément au loyer
PSOC	Programme de soutien aux organismes communautaires
PTC	Programme de travaux compensatoires
RCRI	Réseau canadien de recherches sur l'itinérance
ROIIL	Réseau des organismes et intervenants en itinérance de Laval
RSIQ	Réseau solidarité itinérance du Québec
SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement
SCQ	Services correctionnels du Québec
SIM	Suivi intensif dans le milieu
SIV	Suivi d'intensité variable
SPLI	Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance
SPQ	Services de probation du Québec
SRA	Stabilité résidentielle avec accompagnement
SRDL	Service régional en désintoxication de Laval
TRIL	Travail de rue de l'Île de Laval
TROCALL	Table régionale des organismes communautaires en logement de Laval

CONTEXTE

Le Plan d'action régional en itinérance 2014-2019 pour prévenir et réduire l'itinérance à Laval a été élaboré en collaboration avec le Réseau des organismes et intervenants en itinérance de Laval, soutenu par le Centre de santé et de service sociaux (CSSS) de Laval. Il a également été soutenu par le Comité directeur en itinérance de Laval, coordonné par l'Agence de la santé et des services sociaux (Agence) de Laval et réunissant 20 ministères, organismes et instances différents.

Le plan s'inscrit dans un contexte de transformation majeure de la réponse aux besoins des personnes en situation ou à risque d'itinérance. En effet, depuis 1999, le gouvernement fédéral finance des initiatives visant à prévenir et réduire l'itinérance au Canada, à travers des ententes, fédérale et provinciale, renouvelées. Ayant fait le constat d'une augmentation de l'itinérance au pays malgré les sommes investies, le gouvernement fédéral, à travers la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) souhaite initier un changement majeur de stratégies en misant sur le déploiement d'initiatives inspirées de projets américains et du projet *At Home / Chez soi*, déployé dans cinq villes canadiennes (Vancouver, Winnipeg, Toronto, Montréal et Moncton).

Puisque ce changement de stratégie implique une transformation importante des services offerts aux personnes en situation d'itinérance, le gouvernement fédéral a permis le prolongement transitoire de la SPLI 2011-2014 pour l'année 2014-2015, en réservant toutefois une partie du financement pour des projets novateurs basés sur l'approche *stabilité résidentielle avec accompagnement* (SRA) lors de la phase II de l'année de transition. Le plan d'action régional en itinérance qui vous est présenté couvre donc la période comprise entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2019, qui correspond à la période de mise en œuvre des nouvelles orientations de la SPLI.

L'approche SRA, mieux connue dans le reste du pays sous l'appellation *Logement d'Abord/Housing first*, vise à apporter une solution permanente aux personnes en situation d'itinérance chronique et épisodique. N'étant pas assortie d'un financement additionnel, la mise en place de cette approche dans la région de Laval suscite de nombreuses inquiétudes parmi les organismes œuvrant en itinérance. En effet, bien qu'il soit possible de compléter cette approche par une offre diversifiée de services axée vers la réponse aux besoins des personnes à risque d'itinérance et des personnes en situation d'itinérance situationnelle, l'offre de service actuelle devra être reconfigurée afin de permettre le financement de l'approche SRA et certains services actuellement offerts pourraient être compromis.

Le plan vise à documenter la situation lavalloise de l'itinérance, les services actuellement offerts et les priorités identifiées par le milieu. En ce sens, il a pour objectif de susciter l'appropriation de ces besoins et enjeux par les partenaires intersectoriels concernés et de favoriser l'intégration des services offerts selon une planification régionale définissant un continuum de services. Il vise également à déterminer les paramètres selon lesquels il serait souhaitable d'intégrer l'approche SRA dans le continuum de services, tout en respectant les besoins identifiés par le milieu et en prenant en compte certaines réalités territoriales telles que la disponibilité des logements.

Le plan s'inscrit également dans le contexte de l'adoption récente par le gouvernement provincial d'une politique nationale de lutte contre l'itinérance ainsi qu'un second plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020. Il est en cohérence avec les orientations gouvernementales mises de l'avant à travers ces documents-cadres ainsi qu'avec les nouvelles orientations de la SPLI. Avant toute chose, il est en cohérence avec les besoins réels identifiés par les acteurs du milieu.

Dans les prochaines pages, la définition de l'itinérance et de ses composantes sera examinée, puis le processus communautaire ayant permis l'adoption de ce plan sera présenté. À la suite, les facteurs de vulnérabilité face à la problématique de l'itinérance, les caractéristiques et les besoins des populations touchées au regard du continuum de mesures de soutien, les besoins de la communauté en matière de connaissances ainsi que les principaux enjeux seront examinés.

Enfin, les différentes stratégies déployées par les acteurs intersectoriels afin de réduire et contrer l'itinérance et les nouvelles orientations du Plan d'action régional en itinérance 2014-2019 pour prévenir et réduire l'itinérance à Laval seront présentées.

1 MÉTHODOLOGIE

Les données présentées dans ce plan d'action proviennent de plusieurs sources. Elles ont été puisées dans différents rapports de recherche et enquêtes canadiennes ou québécoises. Elles proviennent également du portrait l'itinérance au Québec, publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en décembre 2014. Afin de réaliser ce portrait, le MSSS avait demandé aux agences de transmettre différentes données concernant les ressources d'hébergement d'urgence et les ressources d'hébergement de transition des différentes régions. À Laval, seul l'organisme L'Aviron, hébergement communautaire (Aviron) avait alors été invité à collaborer à la collecte des données. Les données présentées sur l'organisme L'Aviron proviennent pour la plupart du portrait. D'autres données proviennent de la synthèse préliminaire, présentée par le MSSS à l'Agence de Laval et n'ont pas été publiées dans le portrait.

Par ailleurs, les données qualitatives énoncées concernant les clientèles vulnérables à l'itinérance, les enjeux régionaux, etc. proviennent des intervenants consultés dans le cadre des démarches préalables à la rédaction de ce plan. Ainsi, plusieurs rencontres individuelles ont été effectuées, réunissant la responsable du dossier de l'itinérance de l'Agence de Laval et les organismes membres du Réseau des organismes et intervenants en itinérance de Laval (ROIL) au début de l'année 2014. Elles proviennent également d'une vaste consultation régionale coordonnée par l'Agence de Laval ayant eu lieu en octobre 2014, réunissant une cinquantaine de personnes en provenance de 31 organismes et institutions différents. À noter que les éléments qui sont ressortis de cette consultation régionale ont, par la suite, été validés et complétés par le Comité directeur régional en itinérance de Laval, lors de sa rencontre du 10 décembre 2014.

2 DÉFINITION DE L'ITINÉRANCE

La définition de l'itinérance varie d'une source documentaire à l'autre. Toutefois, puisque la Politique nationale de lutte à l'itinérance définit l'itinérance d'une manière très complète, en faisant référence aux dimensions sociales et individuelles de ce phénomène, cette définition sera empruntée :

L'itinérance désigne un processus de désaffiliation sociale et une situation de rupture sociale qui se manifestent par la difficulté pour une personne d'avoir un domicile stable, sécuritaire, adéquat et salubre en raison de la faible disponibilité des logements ou de son incapacité à s'y maintenir et, à la fois, par la difficulté de maintenir des rapports fonctionnels, stables et sécuritaires dans la communauté. L'itinérance s'explique par la combinaison de facteurs sociaux et individuels qui s'inscrivent dans le parcours de vie des hommes et des femmes.¹

¹ MSSS (2014), Ensemble, pour éviter la rue et en sortir. Politique nationale de lutte à l'itinérance, gouvernement du Québec, p. 30.

La Politique nationale de lutte à l'itinérance définit également trois types d'itinérance :

- L'itinérance dite « situationnelle » fait référence à la situation des personnes qui, momentanément en difficulté, sont sans logement, sans chez-soi. Ces situations sont les moins visibles et se distinguent par le fait qu'après un épisode passé sans abri, ces personnes parviennent à se reloger et à établir de nouveaux contacts sociaux.
- L'itinérance cyclique² fait référence à la situation des personnes qui alternent entre un logement et la vie dans la rue. Elle se traduit par une répétition, plus ou moins régulière, des situations d'itinérance dans leur vie.
- Les situations d'itinérance chronique sont les plus visibles et les plus préoccupantes. Les personnes dans cette situation n'ont pas occupé un logement depuis une longue période.³

L'itinérance situationnelle ou l'itinérance « cachée » est la forme d'itinérance la moins visible, mais également la plus répandue, tandis que l'itinérance chronique est représentée par un nombre beaucoup plus restreint de personnes qui génèrent toutefois de nombreuses interventions, souvent très coûteuses. Un rapport sur l'état de l'itinérance au Canada (2013) du Canadian Homelessness Research Network, soutenu par le Réseau canadien de recherches sur l'itinérance (RCRI), révèle qu'au Canada les sans-abris chroniques représentent moins de 15 % de la population itinérante, mais qu'ils utilisent plus de la moitié des ressources dédiées à l'itinérance⁴.

3 PROCESSUS DE PLANIFICATION RÉGIONALE

Dans cette section du plan d'action, vous retrouverez la composition des différentes instances de concertation en itinérance dans la région ainsi que leur contribution dans la réalisation du plan. Les moyens d'action et les stratégies de viabilité des projets en itinérance ainsi que les liens avec les stratégies, programmes et autres plans régionaux ou nationaux seront également présentés.

3.1 Description des structures de concertation

3.1.1 Le Réseau des organismes et intervenants en itinérance de Laval (ROIIL)

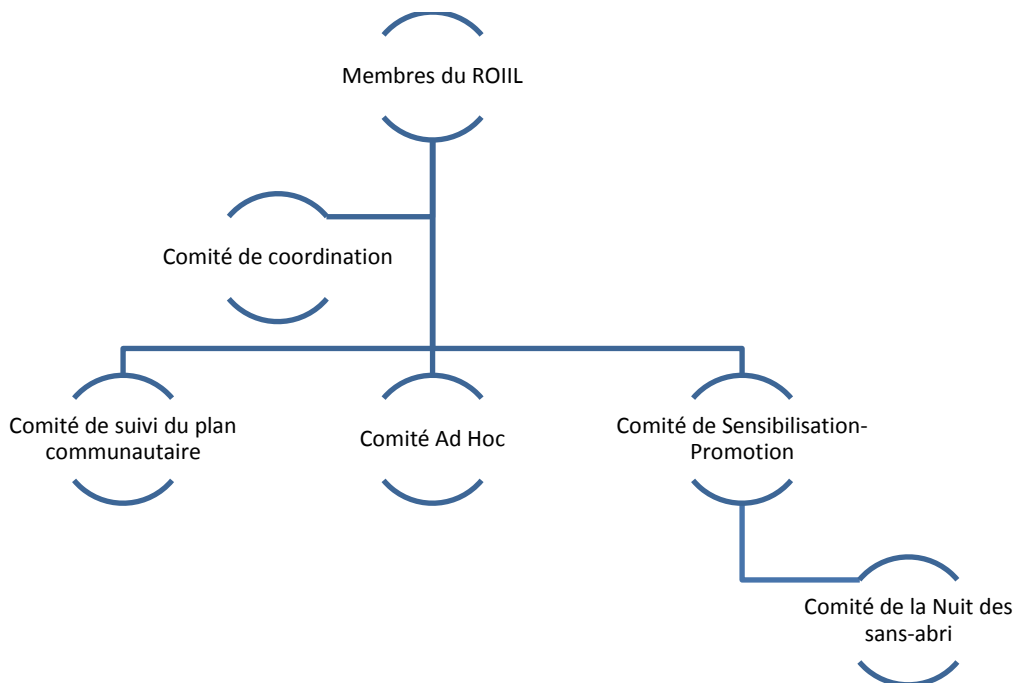
Le ROIIL est une instance de concertation régionale en itinérance qui regroupe principalement les partenaires communautaires qui œuvrent auprès d'une clientèle en situation ou à risque d'itinérance. La mission du ROIIL est d'informer et de sensibiliser la collectivité lavalloise à la problématique de l'itinérance. Par l'engagement de ses membres et le respect de la diversité des pratiques, le ROIIL vise également à favoriser la justice sociale par des initiatives et des actions concrètes mises en place afin d'améliorer les conditions de vie des personnes en situation ou à risque d'itinérance.

² Nous utiliserons parfois le terme « épisodique » dans le cadre de ce plan d'action, puisque les deux termes sont utilisés dans la littérature portant sur le phénomène de l'itinérance, selon les sources.

³ Ibid., pp. 30-31.

⁴ Gaetz, Stephen; Donaldson, Jesse; Richter, Tim; & Gulliver, Tanya (2013) : The State of Homelessness in Canada (2013), Toronto : Canadian Homelessness Research Network Press, p. 30

Le ROIL compte seize organismes membres et quatre organismes partenaires (consultez la liste des membres et partenaires à l'annexe 4). Il est en outre composé de plusieurs sous-comités ayant chacun des objectifs distincts, dont un comité visant le suivi du plan d'action régional (plan communautaire) en itinérance. En voici la structure :



Le comité de suivi du plan communautaire a collaboré à la réalisation et au suivi de chacun des précédents plans (2007-2009 et 2011-2014). Il poursuit sa collaboration à l'actuel plan d'action en soutenant l'ensemble du processus d'élaboration. En 2013-2014, il a également soutenu la mise en place du Comité directeur régional en itinérance par le biais d'un comité *ad hoc*.

3.1.2 Le Comité directeur régional en itinérance de Laval

Ce comité, qui a été mis en place au mois de mars 2014, est sous la coordination de l'Agence de Laval. Il a pour mandat d'améliorer les arrimages entre les ressources disponibles pour prévenir et contrer l'itinérance dans la région de Laval, en tenant compte des orientations contenues dans la *Politique nationale en itinérance* et dans le *Plan d'action interministériel en itinérance* qui en découle, et ce, en cohérence avec les besoins et les priorités du milieu. Il compte 19 partenaires intersectoriels (consultez la liste des membres à l'annexe 3).

Le Comité directeur régional en itinérance a tenu sa première rencontre en mars 2014. Depuis, il a tenu deux autres rencontres ainsi qu'une rencontre de consultation régionale en octobre 2014. Cette rencontre de consultation a permis de sonder les besoins du milieu et d'émettre une série de recommandations (présentées à l'annexe 2), lesquelles ont permis de prioriser certaines des actions du plan d'action régional.

3.1.3 Le comité d'analyse des projets SPLI

Le processus d'appel de projets dans le cadre de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) est coordonné par l'Agence de Laval et soutenu par un comité d'analyse des projets. Ce comité est composé des partenaires suivants :

- deux représentant(e)s de l'Agence de Laval
- un(e) représentant(e) du CSSS de Laval – santé mentale adulte
- un(e) représentant(e) de l'Office municipal d'habitation de Laval
- un(e) représentant(e) de la Ville de Laval
- deux représentant(e)s de la Corporation de développement communautaire de Laval (CDCL)
- un représentant du ROIL

Afin de prévenir tout conflit d'intérêts, les membres ne peuvent être des promoteurs de projets ou être membres du conseil d'administration d'un organisme promoteurs. Ils doivent divulguer toute situation potentielle de conflit d'intérêts et signer un engagement de confidentialité.

3.2 Moyens d'action, capacité et viabilité à long terme

L'Agence de Laval est responsable de l'élaboration, de la réalisation et du suivi du plan d'action régional. Dans le contexte de l'abolition des agences (Projet de loi n° 10), la responsable du dossier itinérance à l'Agence de Laval s'assurera de faire la transition de cet important dossier dans le nouveau Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval. C'est ce dernier qui devra poursuivre le soutien à la réalisation du plan et en assurer le suivi.

Pour ce faire, le CISSS devra poursuivre la coordination du Comité directeur régional en itinérance de Laval et maintenir une collaboration étroite avec le ROIL. Les membres de ces deux instances de concertation sont engagés dans l'atteinte des objectifs de ce plan d'action régional.

Il est prévu dans le cadre de la SPLI que les projets financés doivent être assortis d'un plan de viabilité à long terme permettant de financer des activités qui puissent perdurer après la fin du financement de la SPLI en 2019. Ainsi, le Comité d'analyse des projets SPLI accordera une attention particulière aux projets qui auront prévu des mesures permettant d'assurer la transition de la clientèle du programme SRA vers des services destinés à la population en général qui continueront d'être offerts après la fin du financement. Quant aux autres services financés, ils devront inclure des collaborations avec des partenaires ou d'autres bailleurs de fonds susceptibles d'assurer la pérennité à long terme des services.

Tout au long de l'exercice 2015-2019, certains secteurs d'intervention resteront à consolider ou à développer afin de prévenir et réduire l'itinérance à Laval, notamment ceux qui nécessitent l'implication du secteur du logement social et abordable. La mise en place de l'approche SRA pose également un défi de taille dans la région, puisqu'il s'agit d'une nouvelle façon d'intervenir en itinérance, qui implique la collaboration de plusieurs partenaires selon une approche intégrée. Par ailleurs, cette stratégie d'intervention commande d'établir une collaboration avec les propriétaires privés d'immeubles locatifs, ce qui est loin d'être acquis.

Quoi qu'il en soit, les partenaires lavallois impliqués en itinérance souhaitent s'investir dans le déploiement d'une telle approche, dans la mesure où celle-ci doit permettre de répondre aux besoins de la clientèle et être cohérente avec certaines réalités régionales telles que la disponibilité des logements.

Par ailleurs, la phase II du financement transitoire de la SPLI, pour l'année 2014-2015, a permis de financer un projet de recherche avec une équipe de l'Université de Montréal afin d'établir un modèle local de développement de l'approche SRA à Laval. Cette recherche permettra de faire le portrait du parc locatif privé de Laval, de recenser les ressources d'hébergement communautaire (OBNL, coop, etc.), de procéder à l'identification et à une première évaluation des pratiques existantes à Laval, permettant de soutenir la recherche d'un logement et son maintien et, enfin, de colliger et rendre disponible l'offre de service des différents acteurs lavallois (organismes communautaires, CSSS et autres institutions), ceci dans le but d'offrir ces services à la clientèle de l'approche SRA et de coordonner ces offres de service d'une manière efficace. Ce projet de recherche facilitera certainement le processus d'implantation de cette approche dans la région.

3.3 Liens du plan avec les stratégies, programmes et plans connexes

La région de Laval possède l'avantage d'être locale et régionale sur un même territoire. En ce sens, les consultations, pour l'élaboration du plan d'action régional, ont permis d'intégrer des besoins et des objectifs provenant de plusieurs secteurs.

Afin d'assurer la réussite de l'atteinte des objectifs, les travaux du plan d'action régional en itinérance 2014-2019 ont été menés tout en intégrant des actions déjà prévues au niveau régional, issu du précédent plan d'action 2011-2014 et se devant d'être poursuivies. Les travaux ont également permis d'intégrer certains des objectifs du Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 du gouvernement du Québec, qui se trouve être en continuité avec la Politique nationale de lutte à l'itinérance. De plus, les membres du ROIL ont pu s'assurer que les objectifs du plan d'action régional sont complémentaires à la plateforme du Réseau solidarité itinérance du Québec (RSIQ) dont ils sont membres. Par ailleurs, le Comité directeur régional en itinérance et le ROIL ont permis de rejoindre un total de 35 organismes et instances différents ayant été consultés lors de l'élaboration du plan.

Enfin, le plan tient compte des nouvelles orientations de la SPLI, notamment de la priorité accordée à la mise en place de l'approche SRA, tout en étant cohérent avec les besoins et les priorités identifiés par le milieu et les contraintes régionales (ex. : la disponibilité des logements).

4 PROFIL ACTUEL DE LA COLLECTIVITÉ

La région de Laval est située dans la grande région métropolitaine de Montréal. Elle est à la fois une région et une ville et elle ne compte qu'un seul centre de santé et de services sociaux (CSSS), pour une population de 429 430 personnes en 2015⁵. Laval est généralement considérée comme une région favorisée, sur le plan socio-économique. Cette situation entraîne, cependant, une occultation de la pauvreté présente sur le territoire. Ce qui suit permettra notamment de mieux saisir les enjeux relatifs à cette pauvreté, en prenant en compte les facteurs de vulnérabilité qui ont trait à l'itinérance.

4.1 Les facteurs de vulnérabilité face à l'itinérance

Le chemin qui conduit à l'itinérance n'est jamais linéaire. Les personnes ou les familles qui se retrouvent en situation d'itinérance ont des parcours distincts, résultat de la combinaison de plusieurs facteurs de vulnérabilité : les facteurs sociaux et individuels.

Les facteurs sociaux relèvent d'enjeux économiques, politiques et sociétaux. Ils affectent les possibilités sociales des individus. Les facteurs sociaux qui contribuent le plus étroitement à l'itinérance sont le manque de revenu adéquat, les problèmes d'accès à un logement abordable, la transformation du tissu social et la transition à la sortie d'un établissement.

Les facteurs individuels se rapportent pour leur part aux différents parcours de vie des individus. Les problèmes de santé mentale, de dépendance et les traumatismes liés à l'histoire de vie sont les principaux facteurs individuels qui sont susceptibles de mener à l'itinérance.

L'itinérance étant le plus souvent le résultat d'une combinaison de plusieurs de ces facteurs, il s'avère important de traiter cette problématique avec nuances et d'offrir une réponse personnalisée aux individus, en prenant en compte leurs différents parcours et en offrant une combinaison variée de services.

⁵ Estimation obtenue à partir des projections populationnelles de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), à partir des données du Recensement (2011) de Statistique Canada.

4.1.1 Le manque de revenu

Dans la région de Laval, le revenu après impôt médian des familles économiques est supérieur à celui de l'ensemble du Québec, comme le démontre le tableau suivant :

Tableau 1 Revenu après impôt médian⁶ des familles économiques et personnes hors familles économiques en 2010, Laval, Québec, Canada

Structure de la famille économique et sexe	Nombre	Laval (V)	Québec
		revenu après impôt médian	revenu après impôt médian
Toutes les familles économiques	111 955	64 699	59 560
Familles comptant un couple (avec ou sans enfants)	92 360	69 418	64 197
Familles monoparentales	17 165	46 355	41 275
Autres familles économiques	2 435	54 369	47 097
Personnes hors familles économiques	47 805	26 193	23 120
Sexe masculin	21 430	28 884	25 167
Sexe féminin	26 380	24 135	21 605

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, Série « perspectives géographiques », 2011.

Cette situation ne devrait pas masquer le fait qu'il existe de la pauvreté à Laval, plus particulièrement dans certains secteurs des quartiers Pont-Viau, Laval-des-Rapides et Chomedey.

La mesure du faible revenu fondée sur le revenu après impôt (MFR_Apl), utilisée dans l'Enquête nationale sur les ménages de Statistique Canada en 2011, nous révèle qu'en 2010, 50 450 Lavallois vivaient sous le seuil du faible revenu, soit 12,8 % de la population⁷. Cette proportion, bien qu'inférieure au taux observé de 16,7 % au Québec, est tout de même importante. Selon cette mesure, le seuil du revenu est la moitié du revenu médian des ménages canadiens après impôt. Le revenu a été rajusté afin de tenir compte de la taille du ménage. Les personnes dans les ménages dont le revenu après impôt était inférieur à ce seuil ont été considérées comme étant à faible revenu. Un ménage composé de quatre personnes ayant un revenu après impôt inférieur à 38 920 \$ était considéré à faible revenu. Pour une personne vivant seule, le seuil était de 19 460 \$.⁸

4.1.2 Le manque de logement abordable

Un logement est considéré abordable s'il coûte 30 % ou moins du revenu total annuel des ménages. Les ménages qui déboursent plus de 30 % de leur revenu pour les coûts d'habitation sont considérés avoir un « besoin impérieux » de logement, tandis que ceux qui déboursent plus de 50 % de leur revenu pour les coûts d'habitation sont considérés en situation de « besoin extrême » de logement. Les coûts d'habitation (ou loyer moyen brut) des ménages incluent le prix du loyer (pour les locataires) ou le paiement de l'hypothèque, l'impôt foncier et les frais de condominium (pour les propriétaires) ainsi que les frais d'électricité, de chauffage et les services municipaux.

⁶ À noter qu'il s'agit du revenu après impôt médian des familles économiques et personnes hors familles économiques ayant un revenu. Sont donc exclues de ce tableau les familles économiques et personnes hors familles économiques n'ayant aucun revenu.

⁷ Pour l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 (ENM), les statistiques présentées sur le faible revenu sont fondées sur la mesure de faible revenu après impôt (MFR-Apl). Cette mesure n'est pas reliée au seuil de faible revenu (SFR) présentés dans le Recensement de 2006 et les taux de fréquence ne sont pas comparables conceptuellement. (Profil de l'ENM 2011, Statistique Canada).

⁸ Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, Série « Perspectives géographiques », 2011

En 1986, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et les provinces ont convenu d'utiliser le seuil de 30 % pour mesurer l'abordabilité des logements dans le but de définir les besoins en matière de logements sociaux. Cet accord a été conclu dans le cadre du développement des programmes fédéraux et provinciaux de logement social.

À Laval, les ménages qui ont consacré 30 % ou plus du revenu du ménage aux coûts d'habitation représentaient 23,4 %, une proportion égale à celle du Québec (23,4 %). Une proportion inférieure de ménages propriétaires ont consacré 30 % ou plus comparativement aux ménages locataires à Laval (17,6 % pour les propriétaires contre 36,6 % pour les locataires). Ainsi, 17 345 ménages locataires ont consacré plus de 30 % de leur revenu à leur logement, tandis que 18 843 ménages propriétaires ont consacré plus de 30 % de leur revenu à leur logement.

Tableau 2 Abordabilité du logement pour les ménages non agricoles et hors réserve, Laval, Québec, Canada, 2010

Indicateurs de logement	Mode d'occupation	Laval	Québec
Pourcentage des ménages ayant consacré 30 % ou plus de leur revenu total en 2010 aux coûts d'habitation	Total	23,4	23,4
	Propriétaire	17,6	14,9
	Locataire	36,6	36,8
Coût d'habitation moyen mensuel (\$)	Total	967	839
	Propriétaire	1 064	936
	Locataire	748	685

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, Série « Perspectives géographiques », 2011.

En 2011, selon l'Enquête nationale auprès des ménages de Statistique Canada, les ménages lavallois ont consacré en moyenne 967 \$ aux coûts d'habitation mensuels, ce qui était supérieur au montant à l'échelle du Québec de 839 \$. À Laval en 2011, le coût d'habitation mensuel moyen pour les ménages locataires était de 748 \$, ce qui était bien entendu inférieur au coût d'habitation mensuel moyen des ménages propriétaires (1 064 \$).

Tableau 3 Loyer mensuel moyen brut des ménages locataires et fréquence de logements non abordables, Laval, 2001, 2006, 2011

	2001	2006	2011
Loyer mensuel moyen brut (\$)	582	666	748
Ménages locataires (%)	34,8	36,5	36,6
Ménages propriétaires (%)	15,4	16,9	17,6

Source : Statistique Canada, Recensement 2001, 2006 et Enquête nationale auprès des ménages, Série « perspectives géographiques, 2011

Selon un rapport récent de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), il y aurait 3 597 logements sociaux et abordables à Laval, ce qui représente 8 % de l'ensemble de l'offre de logements locatifs de la région.⁹ La CMM exclut toutefois de son calcul l'ensemble des logements du complexe d'habitation Val-Martin, à l'exception des neuf unités bénéficiant du Programme de supplément au loyer (PSL), car ce complexe est aux prises avec une problématique majeure de moisissure et qu'au moment de la compilation des données par la CMM, 212 logements de ce complexe demeuraient vacants. Dans l'éventualité où la totalité des 534 logements des immeubles Val-Martin aurait été habitable et, de ce fait, intégrée au portrait, le secteur de Laval aurait affiché un parc de logements locatifs composé de 9,2 % de logements sociaux et abordables (avec 4 122 unités), alors que cette exclusion réduit à 8 % la part de logements sociaux et abordables sur l'ensemble du parc de logements locatifs.¹⁰

Le tableau suivant, tiré de ce rapport, démontre que l'offre de logements sociaux et abordables par rapport à l'ensemble de l'offre de logements locatifs varie peu d'un secteur à l'autre du Grand Montréal. La Couronne Nord affiche le plus bas pourcentage de l'offre (7,5 %) tandis que l'agglomération de Montréal affiche le taux le plus élevé (11,5 %). L'offre lavalloise (8 %) se situe légèrement en dessous de l'offre globale du Grand Montréal (10,7 %). Le tableau suivant, où nous avons volontairement fait ressortir en détail l'offre lavalloise en logements sociaux et abordables selon les secteurs, démontre toutefois des écarts légèrement plus importants d'un secteur à l'autre de la région. Les secteurs les moins bien desservis en termes de pourcentage d'offre de logements sociaux et abordables sur l'ensemble du parc de logements locatifs sont les secteurs Duvernay, St-François et St-Vincent de Paul (2,1 %) ainsi que Vimont et Auteuil (5,1 %).

Tableau 4 Offre de logements sociaux et abordables dans le Grand Montréal, par secteurs géographiques, 2010-2012

	Logements locatifs occupés*		Logements sociaux et abordables**		
	N	% CMM	N	%	% CMM
Grand Montréal	696 150	100,0	74 374	10,7	100,0
Agglomération de Montréal	516 130	74,1	59 436	11,5	79,9
Agglomération de Longueuil	60 480	8,7	4 990	8,3	6,7
Laval	44 865	6,4	3 597	8,0	4,8
Chomedey	12 695	1,8	1 243	9,8	1,7
Duvernay / St-François / St-Vincent-de-Paul	4 235	0,6	89	2,1	0,1
Fabreville / Ste-Rose	3 700	0,5	344	9,3	0,5
Laval-Ouest / Ste-Dorothée / Laval-sur-le-Lac	2 860	0,4	238	8,3	0,3
Pont-Viau / Laval-des-Rapides	16 935	2,4	1 458	8,6	2,0
Vimont-Auteuil	4 440	0,6	225	5,1	0,3
Couronne Nord	42 545	6,1	3 212	7,5	4,3
Couronne Sud	32 125	4,6	3 139	9,8	4,2

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population 2006, compilation spéciale. Données fournies par la Société canadienne d'hypothèque et de logements (SCHL), la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), la Ville de Montréal et la Corporation d'habitation Jeanne-Mance (CHJM). Traitement : CMM, 2013¹¹.

⁹ Communauté métropolitaine de Montréal (2013), Offre et besoins en logements sociaux et abordables dans le Grand Montréal, Cahiers Métropolitains, no. 3, décembre 2013, p. 48.

¹⁰ Ibid., p. 11.

¹¹ Note : Pour éviter de comparer plus d'une fois les unités du programme de supplément au loyer (PSL), le total de logements sociaux et abordables est obtenu en additionnant les logements sociaux, comprenant notamment l'ensemble des unités PSL et les logements abordables sans PSL.

Quoi qu'il en soit, l'offre de logements sociaux et abordables (3 597 unités de logements) est insuffisante pour répondre aux besoins des Lavallois. Or, plusieurs facteurs expliquent la crise des logements abordables que subissent les ménages lavallois qui ont des besoins « impérieux » et « extrêmes » de logement. Premièrement, l'investissement dans les logements sociaux et abordables a été réduit de façon considérable dans les années 1990, à la suite du démantèlement de la Stratégie de logement nationale du Canada et le transfert de la responsabilité des logements sociaux aux provinces. D'autre part, la politique monétaire (taux d'intérêt bas) et les incitatifs fiscaux encourageant l'accession à la propriété ont contribué à la conversion de nombreuses propriétés locatives en immeubles en copropriété inabordables (ACMFI, 2013).

Le marché locatif lavallois est composé majoritairement de logements de deux chambres (4 ½). Selon un rapport de la SCHL, Laval comptait 15 535 appartements de deux chambres sur l'ensemble des logements privés du parc locatif (24 499), soit 63 %. Les tableaux suivants présentent les données relatives à l'univers des appartements d'initiative privée selon la zone géographique et le nombre de chambres, ainsi que le taux de disponibilité¹² de ces appartements.

Tableau 5 Univers des appartements d'initiative privée, selon la zone et le nombre de chambres, Laval, 2013

Secteurs géographiques	Studios	1 chambre	2 chambres	3 chambres+	Tous les logements
Chomedey, Sainte Dorothée	235	2 079	5 455	1 029	8 798
Laval-des-Rapides	217	1 592	4 885	614	7 308
Pont-Viau	85	234	968	704	1 991
St-François, St-Vincent, Duervay	27	472	1 378	223	2 100
Vimont, Auteuil	21	470	1 627	333	2 451
Laval-Ouest, Fabreville, Ste-Rose	52	268	1 222	309	1 851
LAVAL	637	5 115	15 535	3 212	24 499

Source : Tableau constitué à partir des données de la SCHL, Rapport sur le marché locatif, RMR de Montréal, 2013

Tableau 6 Données sur les taux de disponibilité des appartements d'initiative privée, selon la zone et le nombre de chambres, Laval, 2013

Secteurs géographiques	Studios	1 chambre	2 chambres	3 chambres +	Tous les logements
Chomedey, Sainte Dorothée	3,7	4,0	2,4	4,9	3,1
Laval-des-Rapides	**	2,4	1,4	0,7	1,7
Pont-Viau	**	3,9	3,8	0,3	2,7
St-François, St-Vincent, Duervay	0,0	5,1	4,2	**	4,2
Vimont, Auteuil	**	3,4	1,6	**	2,3
Laval-Ouest, Fabreville, Ste-Rose	**	2,4	2,0	**	2,2
LAVAL	4,8	3,4	2,2	2,5	2,6

Source : Tableau constitué à partir des données de la SCHL, Rapport sur le marché locatif, RMR de Montréal, 2013.

** Donnée non fournie pour des raisons de confidentialité ou de fiabilité statistique

Considérant que les Lavallois en situation d'itinérance ou à risque d'itinérance sont le plus souvent des personnes seules, notre analyse se tourne vers les studios ou les logements qui ne comptent qu'une seule chambre. Les données concernant la disponibilité des studios étant peu fiables, seules les données concernant les logements ne comptant qu'une seule chambre sont retenues. Ainsi, en octobre 2013, il y avait un potentiel de 177 logements disponibles dans cette catégorie pour l'ensemble de la région de Laval (donnée obtenue en rapportant le taux de disponibilité au nombre d'appartements présenté dans le tableau 5).

¹² Un logement est considéré « disponible » si le locataire actuel a envoyé un reçu un avis de déménagement officiel et qu'aucun nouveau locataire n'a signé de bail, ou encore si le logement est vacant.

Il est à noter que le loyer mensuel moyen des appartements ne comptant qu'une seule chambre était de 608 \$ (voir le tableau suivant). Sans l'accès à un programme permettant de financer une partie de ces logements (ex. : le programme de supplément au loyer), les Lavallois en situation d'itinérance ne seraient donc pas en mesure d'assumer le coût de ces loyers. Rappelons que la prestation d'aide sociale accordée, pour un adulte sans contrainte sévère à l'emploi, est présentement de 610 \$ par mois (MESS, 2014).

Tableau 7 Loyer moyen (\$) des appartements d'initiative privée selon la zone et le nombre de chambres, Laval, octobre 2013

Secteurs géographiques	Studios	1 chambre	2 chambres	3 chambres +	Tous les logements
Chomedey, Sainte Dorothée	525	640	734	939	729
Laval-des-Rapides	519	600	660	791	652
Pont-Viau	480	580	678	709	662
St-François, St-Vincent, Duvernay	418	588	649	719	643
Vimont, Auteuil	466	547	690	903	690
Laval-Ouest, Fabreville, Ste-Rose	513	556	679	825	680
LAVAL	510	608	690	837	685

4.1.3 L'insécurité alimentaire

L'insécurité alimentaire n'est pas un facteur de vulnérabilité à l'égard de l'itinérance. Elle est plutôt le triste résultat d'un choix que doivent faire les individus ou les familles en situation de précarité économique : se loger ou se nourrir. L'alimentation étant le seul poste budgétaire compressible, l'insécurité alimentaire est l'une des conséquences directes de la pauvreté. Selon l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) de Statistique Canada (2011-2012), l'insécurité alimentaire modérée ou grave affectait 10,2 % des Lavallois de 12 ans et plus, alors que la proportion pour l'ensemble du Québec était de 7,5 %.

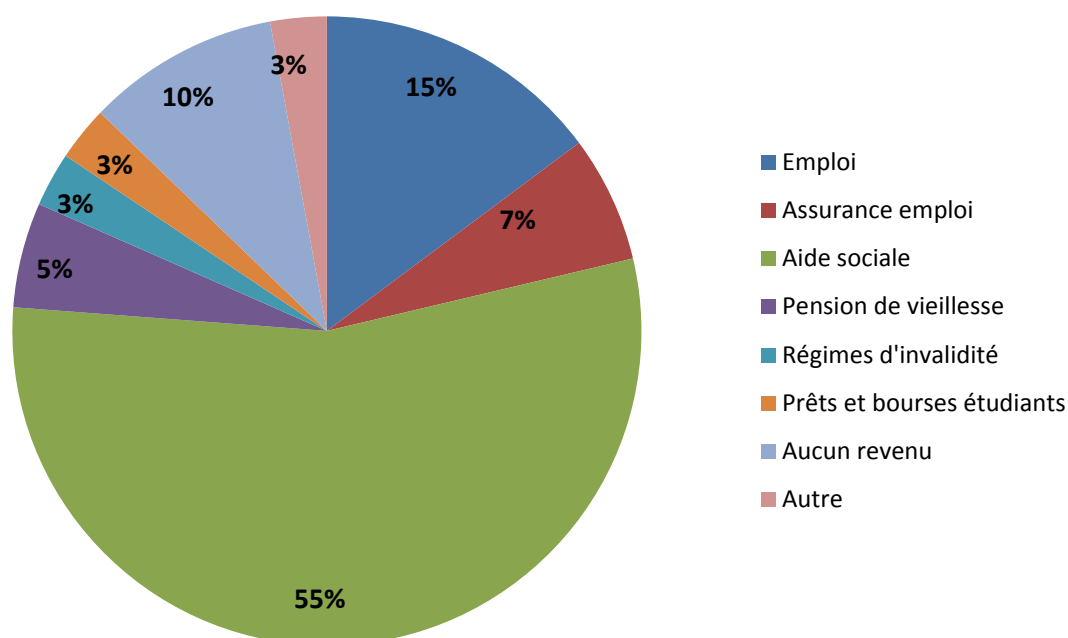
L'insécurité alimentaire modérée décrit la situation des personnes qui, faute de moyens financiers suffisants, sont dans l'obligation de faire des compromis sur la qualité ou la quantité d'aliments consommés. L'insécurité alimentaire grave décrit pour sa part la situation des personnes qui, faute de moyens financiers suffisants, voient leur consommation alimentaire réduite et leurs habitudes alimentaires perturbées. À Laval, en ajustant la proportion des personnes en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave (2011-2012) suivant les projections populationnelles de l'Institut de la Statistique du Québec, nous pouvons estimer qu'en 2014, 36 750 Lavallois de 12 ans et plus vivaient dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire.

L'estimation de l'insécurité alimentaire d'une population nous fournit une donnée intéressante pour évaluer l'état de la pauvreté et ses conséquences. Évidemment, ce ne sont pas tous les individus qui souffrent d'insécurité alimentaire qui sont à risque d'itinérance. Toutefois, ces personnes font face à des situations de grande vulnérabilité qui ont un impact considérable sur leur niveau de stress et leur qualité de vie, souvent au détriment de leur santé. Selon l'ESCC 2009-2010, les Québécois vivant dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire sont plus nombreux à avoir vécu un épisode dépressif majeur (15,8 % contre 3,8 %) et à présenter un niveau de détresse psychologique élevé (46,7 % contre 17,6 %)¹³.

¹³ Ces indicateurs n'étaient pas inclus dans les données 2011-2012 de l'ESCC, d'où le recours aux données 2009-2010.

Chaque année les banques alimentaires du pays tentent de dénombrer le nombre de dépannages alimentaires qui sont dispensés durant le mois de mars, à l'occasion du Bilan faim. Ainsi, durant le mois de mars 2013 à Laval, 11 664 dépannages alimentaires ont été distribués à un total de 5 506 personnes, dont 2 155 enfants (39 %). L'année précédente (en 2012), c'était 18 818 dépannages alimentaires tandis qu'en 2011, 15 897 dépannages furent distribués dans la région. Le graphique qui suit permet de constater que la majorité des personnes qui se présentent dans les organismes qui offrent de la nourriture gratuitement sont des prestataires d'un programme d'aide sociale (55 %), tandis que 15 % d'entre eux sont en emploi.

Graphique 1 Principale source de revenu des personnes ayant bénéficié d'une aide alimentaire, Bilan faim 2013, Laval



Les données du Bilan faim ne prennent pas en compte les personnes qui se voient refuser l'accès à une banque alimentaire, car les denrées sont limitées. Elles ne nous permettent pas non plus d'estimer le nombre total de personnes qui ont recours aux banques alimentaires durant une année complète. Malgré ces faiblesses, elles ont le mérite de mettre en lumière les besoins en nourriture d'une partie de la population durant une certaine période de l'année et représentent à cet égard un indicateur tangible de l'état de pauvreté d'une région, au-delà des statistiques sur les écarts de revenus ou les seuils de pauvreté.

4.1.4 La transformation du tissu social

Comme le soulignait la Politique nationale de Lutte à l'itinérance,

« La famille a connu de multiples transformations au cours des dernières décennies. L'augmentation importante de la proportion de personnes vivant seules, la diminution de la taille des familles, les distances plus grandes entre les lieux de résidence des parents et de leurs enfants devenus adultes et une proportion plus élevée de divorces témoignent de ces changements. Les mutations des quartiers centraux des villes ont aussi pour effet de pousser les populations traditionnelles vers des secteurs périphériques. Ces différentes transformations du tissu familial et social sont susceptibles d'accroître les situations d'impasse et d'isolement et, conséquemment, d'entraîner une perte de soutien et de solidarité lors d'événements difficiles (p. 20) ».

Selon les données du recensement 2011 de Statistique Canada, la région de Laval comptait 39 930 personnes âgées de 15 ans et plus vivant seules. Or, les personnes qui vivent seules sont davantage susceptibles de souffrir d'isolement ou de troubles de santé mentale. Selon les données de l'ESCC (2009-2010), parmi les adultes québécois qui vivent seuls, on observe un niveau élevé de détresse psychologique chez 21,2 % d'entre eux, alors que la proportion est de 18,2 % chez ceux qui ne vivent pas seuls. Selon la même enquête, 6,3 % des Québécois qui vivent seuls ont déclaré avoir vécu un épisode de dépression majeure, comparativement à 4,3 % de ceux qui ne vivent pas seuls.

Le fait de vivre seul signifie qu'on ne peut compter sur l'aide d'une autre personne pour partager les frais liés à la couverture des besoins essentiels. Lorsque le revenu de ces personnes est limité et que d'autres facteurs de vulnérabilité entrent en jeu, le nœud se resserre et la personne peut avoir de la difficulté à payer son loyer, se voir menacée d'expulsion, etc. Le risque qu'elle bascule dans l'itinérance s'accroît alors davantage. Les intervenants consultés confirment que les personnes en logement les plus fragilisées et à risque d'itinérance sont les personnes qui vivent seules dans de petits logements ou chambres et qui accusent des retards de paiement de loyer importants, sans avoir de réseau de soutien vers qui se retourner en cas d'expulsion. Ces personnes sont considérées à très haut risque d'itinérance.

4.1.5 La transition à la sortie d'un établissement

Les jeunes placés en centre jeunesse le sont en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants (LJC) ou en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ). Ils doivent quitter cette institution à l'âge de 18 ans. Certains d'entre eux peuvent compter sur le soutien de leur famille à la sortie, mais d'autres non. Quoi qu'il en soit, ces jeunes sont sans emploi, souvent sans diplôme et parfois sans réseau de contacts.

Ces jeunes ont un parcours marqué par divers bouleversements qui peuvent les conduire à éprouver de grandes difficultés d'adaptation à la sortie de l'établissement. La négligence, les abus physiques ou sexuels, l'abandon, les déracinements parfois répétitifs, la délinquance juvénile, etc. comptent parmi les épreuves qu'ont connu ces jeunes et qui les rendent plus vulnérables à l'itinérance, sans compter les problèmes de santé mentale et de dépendance. Des études ont démontré que les jeunes ayant vécu des placements en centre jeunesse ou en famille d'accueil sont sur-représentés au sein de la population itinérante du même groupe d'âge (Côté, 1993; Parazelli 1997; Poirier et al., 1999).

Le Programme Qualification Jeunesse (PQJ), implanté durant les années 2000 dans tous les centres jeunesse de la province, est un important outil de prévention de l'itinérance chez les jeunes issus des centres jeunesse. Ce programme d'intervention intensive basé sur le jumelage d'un jeune avec un intervenant durant trois années (de l'âge de 16 à 19 ans) vise trois objectifs spécifiques : développer des réseaux de soutien et d'aide autour des jeunes, préparer et encadrer leur passage à la vie autonome et les intégrer au marché de l'emploi ou dans une formation qualifiante. Le programme repose en grande partie sur la force du partenariat avec les ressources du milieu, qui sont appelées à prendre le relais des centres jeunesse lorsque le programme prend fin. À Laval, de nombreux partenariats sont élaborés avec les organismes du milieu afin qu'un filet de sécurité soit créé autour des jeunes. Malgré ces efforts, les carences, les problèmes de santé mentale, les abandons et les échecs répétés demeurent pour certains jeunes des problèmes si profondément ancrés dans leur existence qu'ils demeureront des obstacles majeurs à leur intégration sociale tout au long de leur vie. Les intervenants consultés constatent malheureusement que les jeunes issus du Centre jeunesse de Laval demeurent beaucoup plus vulnérables à l'itinérance que les autres jeunes qui fréquentent leurs organismes.

Les personnes incarcérées dans les établissements correctionnels sont également vulnérables à l'itinérance. Selon le profil de la clientèle des Services de probation du Québec (SPQ) de 2002¹⁴, publié sur le site internet du ministère de la Sécurité publique (MSP), seule une minorité des personnes incarcérées est diplômée du secondaire (23 %), moins de la moitié (46,2 %) occupait un emploi lors de sa prise en charge par les services correctionnels et la très grande majorité (90 %) déclarait des revenus légaux inférieurs au salaire canadien moyen. De plus, au cours de l'année précédant la prise en charge, plus du tiers (35 %) consommait 25 verres et plus d'alcool par semaine, tandis que plus de la moitié (54 %) recourait à une drogue et près du quart en consommait tous les jours. Enfin, la moitié des personnes contrevenantes (51,5 %) a déjà consulté un professionnel pour un problème de santé mentale, une sur trois s'est vue prescrire des médicaments et une sur cinq a été hospitalisée.

Chaque délinquant fédéral qui bénéficie d'une libération sera surveillé lors de son retour en collectivité. Il existe différents types de libération. Lorsqu'il bénéficie du privilège d'une semi-liberté, le délinquant séjourne dans un centre résidentiel communautaire (CRC), communément appelé « maison de transition », ce qui lui permet de bénéficier d'un certain soutien. L'encadrement qui lui sera offert lui permettra de se refaire un réseau social, de se trouver un emploi et, à plus longue échéance, un logement. Cependant, les détenus qui ont purgé de plus longues sentences et qui sont libérés sans avoir accès à un CRC sont plus à risque de vivre dans des conditions précaires lors de leur retour en communauté. Afin de diminuer certains facteurs de vulnérabilité, cette clientèle est référée aux organismes communautaires qui deviennent des partenaires clés dans le processus de réinsertion sociale.

¹⁴ <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/services-correctionnels/evaluation-profil/profil-clientele.html>. Le ministère de la Sécurité publique a publié un profil de la clientèle en 2011, à partir de données fournies par deux bases de données informatisées sur la clientèle. Cependant les données fournies étaient incomplètes et le MSP précise que le profil de 2002 demeure jusqu'ici la référence quant à l'aperçu général des problèmes associés à la délinquance des personnes confiées aux Services correctionnels, tant pour celles incarcérées que pour celles suivies dans la communauté.

Pour leur part, les détenus provinciaux qui peuvent bénéficier d'une libération conditionnelle accordée par les SPQ (habituellement au tiers de leur peine) ont un suivi régulier avec un agent de probation et peuvent également avoir la condition de résider en CRC. Cet encadrement leur permet de participer activement à un plan de réinsertion sociale qui, dans son ensemble, tend à prévenir l'itinérance. Également, lorsque la période de détention est suivie d'une ordonnance de probation avec surveillance, la personne contrevenante bénéficie d'un encadrement et d'un soutien avec un agent de probation ou un intervenant communautaire. Dans la mesure du possible, et selon les ressources disponibles, les objectifs de l'intervention visent la réinsertion sociale en comblant d'abord les besoins primaires (hébergement et alimentation).

La région de Laval compte maintenant deux établissements correctionnels, depuis que l'un des bâtiments du pénitencier fédéral de St-François est administré par le gouvernement provincial pour les détenus purgeant des peines de deux ans moins un jour. Les intervenants consultés s'accordent pour décrire ces populations comme étant plus vulnérables à l'itinérance, malgré les diverses mesures mises en place afin de favoriser leur réinsertion sociale. En plus des facteurs de vulnérabilité précédemment mentionnés (problèmes de santé mentale, dépendance, sous-scolarisation, etc.), la détention elle-même a tendance à renforcer les conditions pouvant mener à l'itinérance : appauvrissement, marginalisation et perte du réseau social. Les intervenants consultés s'entendent également sur le fait que davantage de ressources devraient être consacrées à ces détenus, afin de mieux préparer leur réinstallation en société.

4.1.6 Les problèmes de santé mentale et de dépendance

Les problèmes liés à la santé mentale ou à la dépendance peuvent mener à l'itinérance ou y contribuer, surtout lorsqu'ils s'accompagnent de facteurs tels que la pauvreté, la difficulté à accéder à un logement abordable ou à s'y maintenir, la perte d'un emploi, etc. Les problèmes de santé mentale ou de dépendance ne conduisent pas toujours à l'itinérance, mais peuvent notamment contribuer à prolonger la période d'itinérance.

Ces problèmes tendent à apparaître ou à s'aggraver lorsque la personne demeure itinérante à plus long terme. Les personnes qui vivent une situation d'itinérance, à un moment ou à un autre de leur vie, subissent un niveau de stress plus élevé, vivent davantage de conflits interpersonnels et sont plus exposées à la violence et aux abus. Tous ces facteurs ont un impact sur la santé mentale.

De nombreuses études témoignent d'un lien étroit entre la santé mentale, les dépendances et l'itinérance. Les données varient toutefois considérablement d'une étude à l'autre, lorsqu'il est question de chiffrer le pourcentage de personnes en situation d'itinérance aux prises avec un problème de dépendance ou de santé mentale. Sachant qu'elles reposent sur une auto-évaluation de leur état de santé et que les méthodes de collecte de données varient d'un refuge à l'autre, les données doivent toujours être interprétées avec prudence. Les personnes concernées peuvent avoir différentes façons de concevoir leurs problèmes de santé mentale ou de dépendance, n'avoir jamais reçu de diagnostic clair, etc.

Après avoir recensé différentes études réalisées un peu partout au pays, l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) publiait en 2007 un rapport sur la santé mentale et l'itinérance permettant d'affirmer, sans grande surprise, que les études consultées révélaient des taux plus élevés de maladie mentale chez les itinérants que dans la population générale. Quoi qu'il en soit, nous ne sommes pas en mesure de fournir des données précises concernant l'incidence de ces problématiques dans la population lavalloise en situation d'itinérance. Les intervenants consultés s'entendent toutefois sur le fait que ces problématiques sont très présentes et que, lorsqu'elles ne font pas l'objet d'un suivi approprié, elles nuisent considérablement au processus de réinsertion sociale des personnes en situation d'itinérance.

4.1.7 Les traumatismes liés à l'histoire de vie

L'itinérance est le résultat d'une trajectoire de vie marquée par différentes formes de souffrances qui marquent profondément les individus : abandons, ruptures des liens familiaux, violence conjugale ou familiale, abus, placements à répétition, ruptures douloureuses, deuils, consommation excessive d'alcool ou de drogues, vulnérabilité sur le plan de la santé mentale, etc. S'il est évident que l'instabilité générée par la situation d'itinérance elle-même renforce ces souffrances, celles-ci étaient souvent présentes bien avant que la personne ne se retrouve en situation d'itinérance. C'est la raison pour laquelle il nous apparaît important de poursuivre les interventions en amont de l'itinérance afin de prévenir ces problématiques ou d'en atténuer les répercussions sur les personnes de façon à freiner le processus de rupture sociale qui mène à l'itinérance.

4.2 Évolution des caractéristiques et des besoins des populations touchées au regard du continuum de mesures de soutien

Dans les lignes qui suivent, les différentes caractéristiques des clientèles les plus vulnérables à l'itinérance seront présentées. Le nombre de personnes qui se situent dans chacun des groupes visés ne peut malheureusement être quantifié ni même estimé. Comme mentionné dans le point portant sur la méthodologie, les données qualitatives présentées sont le fruit des consultations que nous avons effectuées auprès des partenaires intersectoriels durant l'année 2014. Quant aux données quantitatives, elles proviennent de différentes enquêtes et du portrait *L'itinérance au Québec*, récemment publié par le gouvernement provincial.

4.2.1 Les hommes

Selon le portrait de l'itinérance au Québec (2014), en 2013-2014, 86,7 % des personnes ayant été admises dans une ressource d'hébergement d'urgence du Québec étaient de sexe masculin et 13,3 % étaient de sexe féminin (MSSS, 2014, p. 31). À Laval durant la même période, 76,6 % de la clientèle ayant utilisé les ressources d'urgence de L'Avron étaient de sexe masculin, tandis que 23,4 % étaient de sexe féminin. Les hommes représentent ainsi la clientèle la plus fortement touchée par cette problématique. Au chapitre des facteurs qui concourent à l'itinérance des hommes, outre les problèmes de santé mentale et de dépendance, s'ajoutent pour ces clientèles les crises familiales, les ruptures d'union et les pertes d'emploi.

4.2.2 Les femmes

Si l'itinérance est majoritairement une problématique masculine, les femmes n'y échappent malheureusement pas. En plus des facteurs de vulnérabilité (pauvreté, santé mentale et dépendance) qu'elles partagent avec les hommes, les femmes en situation d'itinérance présentent généralement un lourd passé de violence : agression sexuelle, violence psychologique, physique, conjugale ou familiale. Entre 73 % et 81 % des femmes en situation d'itinérance ont un vécu de la violence, selon différentes études (Gélineau, 2008, Plante, 2007). Les femmes sont toutefois moins visibles dans la rue que les hommes et moins présentes dans les ressources d'hébergement d'urgence, comme mentionné. Il est toutefois intéressant de noter que, selon le portrait de l'itinérance au Québec, le pourcentage des Lavalloises qui ont fréquenté les ressources d'hébergement d'urgence de L'Aviron (23,4 %) au cours de l'année 2013-2014 est l'un de plus élevé du Québec. En effet, seules les régions de l'Abitibi-Témiscamingue (28 %), de la Côte-Nord (26,6 %) et de Chaudière-Appalaches (24,4 %) affichaient des proportions plus élevées de femmes ayant utilisé les ressources d'hébergement d'urgence (MSSS, 2014, p. 31). Au regard du volet « hébergement de transition » des ressources d'hébergement d'urgence de ce même portrait, la proportion des femmes lavalloises ayant séjourné à L'Aviron en 2013-2014 est sensiblement la même que celle observée dans l'ensemble du Québec (respectivement 25 % et 26,4 %).

Il semblerait que les femmes utilisent différentes stratégies afin d'éviter de se retrouver à la rue, où elles sont davantage exposées que les hommes à la violence et aux abus sexuels. La prostitution, l'échange de faveurs sexuelles, le « couch-surfing » ou le simple fait de vivre une situation qui menace leur intégrité ou leur sécurité afin d'éviter la rue comptent parmi les stratégies les plus souvent évoquées afin d'expliquer l'itinérance cachée des femmes.

4.2.3 Les jeunes

Selon le portrait de l'itinérance au Québec, une proportion plus élevée de jeunes lavallois (16-34 ans) ont fréquenté les ressources d'hébergement d'urgence que celle observée dans l'ensemble du Québec.¹⁵ En effet, les jeunes âgés entre 16 et 24 ans représentaient 18,5 % des utilisateurs des ressources d'hébergement d'urgence de Laval, comparativement à 11,7 % dans l'ensemble du Québec. Chez les 25 à 34 ans, la proportion était de 24,1 %, comparativement à 16,1 %, comme en témoigne le tableau suivant.

Tableau 8 Répartition (%) des personnes admises dans les Ressources d'hébergement d'urgence selon le groupe d'âge, volet « lits d'urgence », Laval et ensemble du Québec, 2013-2014

	De 16 à 24 ans	De 25 à 34 ans	De 35 à 44 ans	De 45 à 54 ans	De 55 à 64 ans	65 ans et plus
Laval	18,5	24,1	20,1	25,7	7,9	3,6
Ensemble du Québec	11,7	16,1	20,4	29,3	16,7	5,5

Source : MSSS, L'itinérance au Québec, 2014. Constitué à partir des données du tableau 5, p. 33.

¹⁵ À noter que les données lavalloises proviennent de la ressource d'hébergement L'Aviron, dont la clientèle est âgée de 18 ans et plus.

Les jeunes sont toutefois proportionnellement moins nombreux à séjourner dans les ressources d'hébergement de transition de L'Aviron. Ainsi, la proportion des jeunes de 16 à 24 ans¹⁶ ayant été admis au volet d'hébergement de transition de L'Aviron est de 10,3 %, comparativement à 18,5 % de jeunes admis au volet d'hébergement d'urgence. Chez les 25 à 34 ans, les proportions sont respectivement 13,8 % pour le volet de transition, comparativement à 24,1 % pour le volet d'urgence.

L'itinérance n'est pas vécue de la même façon chez les adolescents et les jeunes adultes que chez les adultes plus âgés. Parmi les jeunes qui vivent une situation d'itinérance, plusieurs ont connu des placements en famille d'accueil ou en centre jeunesse, des situations d'éclatement familial, de négligence, de violence ou d'abus. Ils ont généralement décroché du système scolaire très tôt et plusieurs n'ont jamais connu le marché du travail. Certains éprouvent des problèmes de santé mentale ou de dépendance à l'alcool, aux drogues ou aux jeux de hasard. Les profils de ces jeunes et leurs parcours sont très variables, mais tous ont en commun le fait d'entrer dans la vie adulte avec un bagage qui freine leur insertion sociale. Le phénomène des « jeunes en errance » à Laval est certes moins visible qu'à Montréal, mais il n'en est pas moins préoccupant. D'ailleurs, on décrit souvent l'itinérance comme étant le résultat d'une longue trajectoire qui prend racine dans l'enfance et l'adolescence.

Ainsi, les problématiques sous-jacentes à l'itinérance sont souvent les mêmes chez les jeunes que chez les moins jeunes, mais il s'avère délicat d'analyser leur situation selon les mêmes paramètres. Le profil de l'itinérance chronique ne colle pas à la réalité des jeunes en raison de leur courte expérience de vie. Le profil de l'itinérance situationnelle cadre difficilement pour ces jeunes qui n'ont bien souvent pas eu la chance d'accéder à une vie stable et socialement intégrée. Comment pourraient-ils perdre, même temporairement, ce qu'ils n'ont pas encore eu l'occasion d'atteindre (ex. : la stabilité en emploi, etc.)?

Les intervenants consultés constatent toutefois que la problématique d'instabilité résidentielle et de « couch surfing » est en croissance chez les jeunes lavallois. S'ils admettent que les jeunes ayant connus des placements en centre jeunesse ou en famille d'accueil sont plus vulnérables à ces problématiques, ils constatent que de plus en plus de jeunes ayant grandi au sein de leurs familles se retrouvent néanmoins en situation de rupture sociale, particulièrement les jeunes qui éprouvent des problèmes de santé mentale ou de dépendance.

Outre les problématiques de santé mentale, de dépendance ou les traumatismes liés aux parcours de vie des jeunes, le décrochage scolaire est sans doute le facteur de vulnérabilité le plus présent chez les jeunes qui fréquentent les organismes d'entraide qui leur sont dédiés. Le tableau suivant présente les données sur le décrochage scolaire à Laval. On y remarque que le pourcentage des jeunes qui sortent sans diplôme ni qualification (18,3 %) est supérieur à celui observé pour l'ensemble du Québec (16,2 %). On y remarque également que les garçons décrochent davantage que les filles (22,1 % contre 14,4 %), tout particulièrement ceux de la Commission scolaire de Laval (24,4 %).

¹⁶ Rappelons que l'organisme n'accueille que les clientèles âgées de 18 ans et plus.

Tableau 9 Taux de sorties sans diplôme ni qualification (décrochage annuel¹⁷), parmi les sortants, en formation générale des jeunes, selon le sexe, par commission scolaire, Laval, Québec, 2010-2011

Commission scolaire	garçons	Filles	Total
Total Laval	22,1	14,4	18,3
Commission scolaire de Laval	24,4	16,1	20,3
Commission scolaire Sir Wilfrid Laurier	17,7	11,3	14,5
Total Québec	20,1	12,6	16,2

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2012.

Heureusement, de nombreux jeunes lavallois raccrochent avant l'âge de 24 ans. Les données de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM, 2011) nous indiquent en effet que la proportion des jeunes lavallois âgés entre 20 et 24 ans n'ayant aucun diplôme est de 13,6 %, comparativement à 14,5 pour l'ensemble du Québec (Statistique Canada, ENM, 2011). Il n'en demeure pas moins qu'en raison du décrochage scolaire, de nombreux jeunes entrent dans la vie adulte en étant fragilisés sur le plan socio-économique.

4.2.4 Les personnes plus âgées

Le tableau présenté au point 4.2.3 indique une proportion nettement plus faible de personnes âgées entre 55 et 64 ans hébergées à L'Aviron, comparativement aux personnes du même âge hébergées dans les ressources d'hébergement d'urgence de l'ensemble du Québec (7,9 % comparativement à 16,7 %). Chez les 65 ans et plus, l'écart est moins significatif toutefois (3,6 % comparativement à 5,5 %).

Un rapport de recherche qualitative publié par l'organisme montréalais « Pas de la rue » précise que, pour cette dernière tranche d'âge, la hausse du revenu à 65 ans (accès à la sécurité du revenu) de même que l'admissibilité aux logements sociaux et abordables réservés aux personnes de 65 ans et plus représentent un amalgame gagnant pour les personnes en situation d'itinérance, qui attendent souvent cette transition avec soulagement (Gélineau, 2013, p. 21). Considérant ces facteurs « protecteurs », ce sont les Lavallois âgés entre 55 et 64 ans en situation d'itinérance qui nous apparaissent être une clientèle beaucoup plus fragile, et ce, à plusieurs niveaux.

¹⁷ Le taux est calculé en divisant le nombre d'élèves sortant sans diplôme, ni qualification par l'ensemble des élèves sortants du secondaire, en formation générale des jeunes. Les sorties sans diplôme ni qualification comprennent des sorties dues à l'émigration hors Québec, à la mortalité et à d'autres causes que le décrochage.

Le rapport de recherche permet de constater que plusieurs facteurs restreignent « le champ des possibles » pour les hommes et les femmes sondés ou rencontrés à l'occasion d'entretiens individuels, notamment en ce qui a trait au monde de l'emploi :

« À travers leurs récits se dessinent un monde du travail axé sur la performance, où sont valorisées les compétences et les forces de la jeunesse, où le travail demandé est exigeant physiquement, où l'apparence physique joue un rôle souvent important et où la conjoncture économique favorise la disparition des métiers et du travail manuel et mousse les savoirs certifiés et diplômés. Or, les personnes âgées de 55-64 ans rencontrées cumulent, pour la plupart, les mêmes entraves à l'emploi. Toutes nomment leurs incapacités, liées à la condition physique, conjuguées à leur âge et pour certaines à leur manque de qualification et de mobilité, à se retrouver du travail. Leur curriculum vitae est émaillé pour plusieurs de mille petits métiers ou contrats; sans compter les trous liés aux périodes d'aide sociale, aux problèmes de santé physique et mentale et, pour certains, aux séjours en pénitencier. Bien que plusieurs programmes et politiques mettent de l'avant le travail comme LA solution pour améliorer les conditions de vie, les programmes de réinsertion, à durée limitée et précaire, accentuent avec l'âge ces profils de travail hachurés. À la longue, ces conditions de travail précaires, qui comptent souvent peu d'avantages sociaux, fragilisent. Cette succession de milieux de travail épuise et mène, à la fin cinquantaine début soixantaine, à une impasse (Gélineau, 2013, p.16) ».

Ajoutons à ces problématiques liées au monde du travail celles liées au piètre état de santé de la majorité des personnes de 55 ans et plus en situation d'itinérance. En effet, à Laval tout comme dans l'ensemble du Québec, les personnes de 55 ans et plus qui se retrouvent sans logis, même temporairement, ont le plus souvent un parcours de vie marqué par une combinaison de mauvaises habitudes de vie, par l'abus d'alcool ou de drogues et par un manque de suivi médical et de suivi de la médication. Tout cela concourt à fragiliser la santé de ces individus, sans compter qu'ils représentent une clientèle marginalisée à l'intérieur des services de santé. En effet, il semble que pour ces personnes l'accès aux services médicaux soit un enjeu, en raison de leur instabilité, tant sur le plan physique (en raison de leur mode de vie) que sur le plan psychique (présence importante de troubles de santé mentale) et relationnel (absence de réseau de soutien et de proches aidants). Il en résulte que cette clientèle se mesure à un phénomène de « portes tournantes », dans le réseau de la santé, ce qui accentue la détérioration de la santé et augmente l'incidence de certaines maladies, notamment les maladies chroniques.

4.2.5 Les familles

La problématique de l'itinérance touche davantage les individus que les familles, et ce, non seulement à Laval, mais également dans l'ensemble du Québec. Ceci n'exclut pas que des familles québécoises ou lavalloises se retrouvent en situation d'itinérance à un moment ou l'autre de leur parcours, en raison d'une situation d'expulsion, d'un incendie, d'un manque de logement disponible lors de la période du 1^{er} juillet ou d'une situation de violence conjugale par exemple. Cependant, ces familles sont généralement relocalisées assez rapidement. À Laval par exemple, la division Urgence sociale du Service de police de la Ville de Laval intervient annuellement dans environ 130 cas d'éviction et environ 16 incendies (familles et personnes seules). Elle offre de l'aide aux personnes et aux familles afin de les relocaliser. En ce qui concerne les femmes avec enfants victimes de violence conjugale, elles sont prises en charge par l'une des trois maisons d'hébergement de la région ou recommandées vers d'autres régions lorsqu'il n'y a pas de place.

4.2.6 Les personnes immigrantes et les personnes réfugiées

La région de Laval constitue le troisième pôle d'attraction pour l'immigration internationale, après les régions de Montérégie et de Montréal. En 2011, un résident lavallois sur quatre est immigrant (24,6 %), c'est-à-dire né à l'étranger (ENM, 2011). Laval est également l'une des 13 villes qui accueillent des personnes réfugiées prises en charge par l'État. En 2013-2014, Laval a accueilli 67 réfugiés pris en charge par l'État et 36 réfugiés parrainés.

Les données concernant la région de Laval provenant de l'ENM de 2011 de Statistique Canada témoignent d'importantes disparités socioéconomiques entre les immigrants et les non-immigrants, particulièrement les immigrants récents (moins de 5 ans). En effet, chez les immigrants récents, le taux de chômage est de 17,5 %, comparativement à 7 % chez les immigrants non récents et 6,2 % chez les non-immigrants. Par ailleurs, près d'un immigrant récent sur trois (32,8 %) vit dans un ménage ayant un faible revenu fondé sur la mesure du faible revenu après impôts (MFR). Cette proportion est près de trois fois plus grande que chez les non-immigrants (11,4 %) et plus de deux fois plus grande que chez les immigrants non récents (14,1 %). Enfin, les immigrants récents sont beaucoup plus nombreux à n'avoir eu aucun revenu en 2010 (15,4 %), comparativement aux immigrants non récents (3,1 %) et aux non-immigrants (5,6 %).

La précarité économique des réfugiés est encore plus importante puisque les réfugiés pris en charge par l'État ont pour seul revenu les prestations d'aide sociale, tandis que les réfugiés parrainés n'ont aucun revenu (ils bénéficient du soutien économique de la personne qui les parraine).

Les immigrants emménagent d'abord dans des logements locatifs lorsqu'ils arrivent dans la région de Laval. Ils sont donc à l'origine d'une grande partie de la demande locative régionale. Or, plusieurs d'entre eux peinent à assumer les dépenses reliées à leurs coûts d'habitation, en raison de la précarité économique à laquelle ils font face. Les organismes communautaires de Laval qui œuvrent auprès des personnes économiquement vulnérables constatent depuis plusieurs années un accroissement considérable de leur clientèle issue de l'immigration.

D'après les données du Bilan faim Québec 2013, la proportion des immigrants et des réfugiés ayant eu recours aux services alimentaires offerts par les organismes approvisionnés par les différentes moissons du Québec a bondi de 11,8 % entre 2012 et 2013, passant de 18,9 % à 30,7 %. Bien que cette donnée ne soit pas détaillée pour l'ensemble des régions, il est cependant possible de présumer que les immigrants et réfugiés lavallois n'échappent pas à cette statistique et qu'ils représentent effectivement un pourcentage important des utilisateurs des services d'aide alimentaire. Le Relais communautaire de Laval, par exemple, qui offre de l'aide alimentaire sur une base quotidienne aux personnes démunies, indiquait dans son Rapport annuel 2013-2014 avoir desservi une clientèle composée à 50,3 % d'immigrants (personnes nées à l'étranger), dont 92 % sont des immigrants récents (moins de cinq ans), soit 1 709 immigrants récents sur un total de 1 847 immigrants.

À noter que 32 personnes nées à l'étranger ont été admises au volet d'hébergement d'urgence de la ressource L'Aviron en 2013-2014, sur un total de 265 personnes différentes admises, soit 12 %¹⁸.

¹⁸ Données compilées par l'organisme entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2014 dans le cadre du portrait national *L'itinérance au Québec* (données absentes du portrait publié par le MSSS).

4.2.7 Les communautés autochtones

En 2011, selon les données de l'ENM, la population autochtone de Laval ne comptait que pour 0,6 % de la population totale. Si dans certaines régions du Québec la population autochtone semble considérablement importante parmi l'ensemble de la population itinérante, ici à Laval, les intervenants qui œuvrent en itinérance n'observent pas du tout cette réalité. Au volet d'hébergement d'urgence de l'organisme L'Aviron, seule une personne autochtone a été admise en 2013-2014, sur un total de 265 personnes différentes ayant été admises durant l'année¹⁹.

4.2.8 Considérations pour le dénombrement de personnes itinérantes à Laval

Des personnes qui vivent sous les ponts, qui squattent les entrées de métro et que nous retrouvons assoupies sur un banc de parc, il y en a très peu à Laval. Ce sont surtout des hommes en situation de rupture sociale qui vivent dans une chambre ou un logement insalubre, au bord de l'expulsion, et qui n'auraient aucun autre endroit où aller s'ils perdaient ce logement. Ce sont des jeunes qui empruntent le sofa de quelques amis et qui, de sofa en sofa, parviennent à se tirer d'affaire, en épuisant toutes leurs ressources. Ce sont des femmes qui trouvent refuge chez des « amis », en échange de quelques faveurs sexuelles et qui s'exposent à des abus de toutes sortes.

Les personnes en situation d'itinérance à Laval ont pour la plupart un toit, mais ils vivent dans des conditions de vie très précaires et sont en situation de marginalisation et de rupture sociale. Ils ont en quelque sorte un pied dans la rue et le risque qu'ils s'y retrouvent véritablement est très important. Ces personnes sont des itinérants « invisibles » pour la plupart et, par conséquent, nous ne sommes en mesure d'évaluer l'ampleur de ces situations et des gens qui sont touchés. D'autres se retrouvent véritablement sans logis, pour la plupart de façon situationnelle ou épisodique. Ils se retrouvent à L'Aviron ou dans les refuges des régions avoisinantes (Laurentides, Lanaudière, Montréal) lorsqu'il n'y a plus de places. Les jeunes, pour leur part, se retrouvent à la Maison d'hébergement L'Envolée, au Travail de rue de l'Île de Laval (T.R.I.L.) inc. ou au Bureau de consultation jeunesse, dans les lits d'urgence ou les ressources d'hébergement de transition offerts par ces ressources.

Certaines ressources lavalloises hébergent des personnes en situation d'instabilité résidentielle ou de rupture sociale sans que l'itinérance ne soit la problématique à l'origine de la demande d'hébergement. C'est le cas de certains clients hébergés à l'organisme l'Îlot-Service régional de crise de Laval, à la Maison Dominique (VIH-sida) et dans les deux centres d'hébergement en dépendance de la région : La Maisonnée Paulette Guinois et Un foyer pour toi. C'est également le cas de certaines clientes hébergées dans les trois maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence de la région. Sans ces différentes ressources, de nombreuses personnes seraient davantage à risque de se retrouver en situation d'itinérance.

¹⁹ Ibid.

Bien que les ressources lavalloises vers qui les personnes en situation d'itinérance se tournent lorsqu'elles ont besoin d'être hébergées soient connues, tenter de compiler des données fiables les concernant présente de nombreux défis :

- Pour des raisons de confidentialité, on ne peut obtenir de données liées à l'identité des personnes, ce qui engendre le risque de compter plus d'une fois les mêmes personnes;
- Les organismes ont différentes façons de concevoir l'itinérance, sous ses diverses formes. Une personne peut être considérée en situation d'itinérance par un organisme, mais être considérée simplement à risque d'itinérance par un autre organisme. De la même façon, une personne peut être considérée en situation d'itinérance chronique par un organisme, mais être considérée en situation d'itinérance épisodique ou même situationnelle par un autre organisme.
- Certaines personnes ne fréquentent pas les ressources qui leur sont dédiées (itinérance cachée) ou encore elles sont exclues de ces ressources parce qu'elles ne répondent pas aux critères d'admissibilité ou parce qu'elles ont enfreint certains règlements lors de leur passage.
- Il s'agit d'une population en mouvement, qui peut se promener d'une région à l'autre. Ainsi, la population lavalloise en situation d'itinérance peut se retrouver à Montréal, dans les Laurentides ou dans Lanaudière par exemple, tout comme des personnes de ces mêmes régions se retrouvent fréquemment dans les ressources lavalloises.
- Les données sont difficilement comparables d'un organisme à l'autre puisqu'elles sont rarement recueillies de la même manière ni avec le même outil.
- Les données peuvent varier considérablement selon la période de l'année. Ainsi, les taux d'occupation des ressources d'hébergement d'urgence sont généralement plus élevés durant l'hiver que durant l'été.
- Les estimations ponctuelles basées sur les données en provenance des ressources d'hébergement d'urgence, par exemple, ne représentent pas le nombre de personnes qui se retrouvent sans abri tout au long de l'année.

Malgré tous ces défis, le dénombrement des personnes en situation d'itinérance sera effectué grâce à la collaboration de l'équipe de recherche de l'Université de Montréal mentionnée précédemment. Les résultats seront disponibles dans le rapport final de cette recherche, publié ultérieurement.

4.3 Besoins de la communauté en matière de connaissances

Les consultations effectuées auprès des partenaires de la région ont permis d'identifier les besoins suivants :

- Améliorer la connaissance de la population itinérante, sous toutes ses formes (chronique, épisodique ou situationnelle);
- Améliorer la connaissance des ressources disponibles;
- Améliorer la connaissance des besoins des populations touchées par l'itinérance;
- Améliorer la formation des intervenant(e)s quant à cette problématique et quant aux meilleures pratiques d'intervention.

Nous espérons que certains de ces besoins seront au moins partiellement comblés par les travaux relatifs à la rédaction de ce plan d'action. D'autres démarches devront être mises en chantier dans les prochaines années. Elles sont inscrites dans le plan d'action (annexe 6).

4.4 Enjeux principaux

À la lumière des éléments mentionnés dans ce quatrième point du Plan d'action régional en itinérance 2014-2019, voici les principaux enjeux propres à la collectivité lavalloise et aux personnes en situation ou à risque d'itinérance :

- En 2010, plus de 50 000 Lavallois vivaient sous le seuil du faible revenu, soit 12,8 % de la population;
- En 2010, plus de 17 000 ménages locataires ont consacré plus de 30 % de leur revenu à leur logement, soit 36,6 % des ménages locataires;
- L'offre de logements sociaux abordables (3 597 logements) est insuffisante pour répondre aux besoins des Lavallois les plus démunis;
- Le parc de logements locatifs présente une faible proportion de logements ne comptant qu'une seule chambre, pour un coût mensuel moyen de 608 \$ (alors que la prestation d'aide sociale accordée pour un adulte sans contrainte sévère à l'emploi est de 610 \$ par mois);
- En 2014, selon nos estimations, plus de 36 000 Lavallois de 12 ans et plus vivaient dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire;
- Les hommes (76,6 %) sont plus nombreux que les femmes (23,4 %) à fréquenter les services d'hébergement d'urgence de la région;
- Le pourcentage des femmes lavalloises ayant fréquenté un service d'hébergement d'urgence au cours de l'année 2013-2014 (23,4 %) est l'un des plus élevés au Québec;
- Les femmes sont le plus souvent en situation d'itinérance « cachée » et elles ont généralement un lourd passé de violence et d'abus;
- En 2013-2014, une proportion plus élevée de jeunes lavallois (16-34 ans) ont fréquenté les ressources d'hébergement d'urgence de la région que celle observée dans l'ensemble du Québec;
- La problématique d'instabilité résidentielle et de « couch surfing » est en progression chez les jeunes lavallois;
- Les jeunes issus du Centre jeunesse de Laval sont plus vulnérables à l'itinérance que les autres jeunes qui fréquentent les organismes lavallois;
- Bien que moins nombreux dans les ressources d'hébergement d'urgence de la région que dans l'ensemble du Québec, les personnes âgées de 55 ans et plus représentent une clientèle très vulnérable, en raison de leur piètre état de santé et de leur difficulté à intégrer le monde du travail;
- Les personnes immigrantes, qui représentaient 24,6 % de la population lavalloise en 2011, vivent une plus grande précarité économique que les non-immigrants, particulièrement dans les premières années de leur installation;
- 12 % des personnes ayant fréquenté les ressources d'hébergement d'urgence de la région en 2013-2014 étaient des immigrants;
- Selon les intervenants, les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale ou de dépendance sont largement représentées dans les ressources dédiées à l'itinérance et lorsque ces problématiques ne font pas l'objet d'un suivi approprié, elles nuisent considérablement au processus de réinsertion sociale.

5 LES STRATÉGIES DÉPLOYÉES POUR CONTRER L'ITINÉRANCE

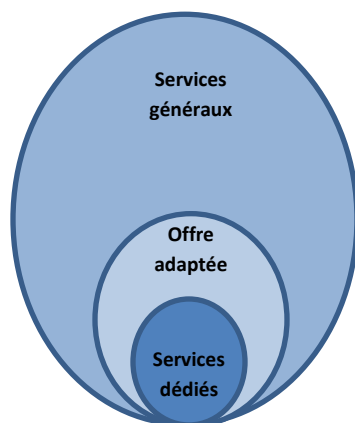
Les personnes en situation ou à risque d'itinérance ont des profils très variés. Les intervenants qui œuvrent auprès de ces personnes constatent une grande diversité des trajectoires de vie, ce qui se traduit par une exigence d'adaptabilité de la réponse aux besoins. Certaines personnes ont besoin d'aide alimentaire et d'un refuge pour une brève période, d'autres ont besoin d'un accompagnement en logement afin de s'y maintenir. Plusieurs ont besoin de traitements et de suivis en dépendance ou en santé mentale. Ainsi, une gamme importante de services est souvent requise pour une même personne.

À Laval, heureusement, les personnes en situation ou à risque d'itinérance peuvent compter sur une gamme diversifiée de services. Les travaux menés dans le cadre de la mise en place du Comité directeur régional en itinérance ont permis la réalisation d'un portrait des ressources. L'annexe 1 présente le schéma de ce portrait des ressources, qui est subdivisé en termes de stratégies d'intervention. Il permet ainsi de mettre en valeur les stratégies d'intervention suivantes :

- Aide alimentaire, matérielle ou vestimentaire;
- Hébergement d'urgence;
- Hébergement de transition/réinsertion;
- Intervention de crise;
- Réduction des méfaits;
- Soins infirmiers et soins médicaux;
- Soutien aux démarches d'insertion socioprofessionnelle;
- Soutien aux victimes de violence conjugale et d'agression sexuelle;
- Soutien budgétaire;
- Soutien en logement et suivi post-hébergement;
- Soutien juridique et soutien aux ex-détenus;
- Traitement et soutien en dépendance;
- Traitement et soutien en santé mentale;
- Travail de rue et travail de milieu.

Pour la très grande majorité des organisations intégrées dans ce portrait des ressources, les services s'adressent à une population générale ou en lien avec une problématique associée à l'itinérance. D'autres organismes ont intégré à leurs services généraux des services visant plus spécifiquement les personnes en situation d'itinérance (offre adaptée). Enfin, seuls quelques organismes ont pour mission l'itinérance (services dédiés). Le graphique suivant illustre ces distinctions.

Graphique 2 Les services existants



5.1 Aide alimentaire, matérielle ou vestimentaire

Comme il a été démontré au premier point de ce portrait, l'insécurité alimentaire touche de nombreux Lavallois et Lavalloises. Tous ne sont évidemment pas en situation d'itinérance, mais plusieurs d'entre eux sont à risque et certains sont à très grand risque d'itinérance.

À Laval, plusieurs organismes offrent des ressources en sécurité alimentaire. Les stratégies déployées pour contrer l'insécurité alimentaire sont très variées, allant du dépannage alimentaire aux ateliers culinaires, en passant par les services des popotes roulantes, les cuisines collectives, les jardins collectifs, les repas communautaires, etc. Aux fins de ce portrait de l'itinérance, seuls les organismes qui offrent de l'aide alimentaire d'urgence ont été retenus, c'est-à-dire du dépannage alimentaire, des repas offerts gratuitement (de type « soupe populaire ») et des bons d'achat alimentaires. Ces services répondent plus spécifiquement aux situations d'urgence sociale et de rupture sociale qui caractérisent les personnes en situation ou à risque d'itinérance. Les organismes qui offrent de l'aide alimentaire dans le cadre de leurs services d'hébergement ne sont pas pris en compte puisque celle-ci n'est pas destinée à nourrir une clientèle externe qui se retrouve en situation d'insécurité alimentaire.

Certains organismes offrent également (ou exclusivement) un service de comptoir vestimentaire ou de biens matériels (incluant ou non des biens mobiliers). À Laval, les organismes qui offrent de l'aide alimentaire d'urgence ou encore de l'aide matérielle ou vestimentaire sont les suivants :

- Association amicale des jeunes & parents « AGAPE » inc.;
- Au jardin de la famille de Fabreville inc.;
- Bazar de Sainte-Rose (Le);
- CAFGRAf, Groupe d'entraide en santé mentale de Laval;

- Le Centre communautaire Eben Ezen;
- Centre communautaire Le Rendez-Vous des aînés de Laval Inc.;
- Centre de bénévolat et Moisson Laval;
- Centre des femmes de Laval;
- L'Entraide St-Léopold;
- Enfant d'abord;
- Groupe d'entraide La Rosée;
- La Maison de quartier de Fabreville inc.;
- Maison de la famille de St-François;
- Maison d'hébergement L'Envolée;
- Partage St-Maxime;
- Service d'entraide de Sainte-Béatrice;
- Relais du quartier de St-Vincent-de-Paul;
- Le Relais communautaire de Laval;
- Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal;
- Travail de rue de l'Île de Laval;
- Urgence sociale Laval.

5.2 Hébergement d'urgence

À Laval, un seul organisme offre de l'hébergement d'urgence spécifiquement dédié à une clientèle adulte (mixte) en situation d'itinérance, soit L'Aviron. L'organisme offre cinq chambres (cinq lits) en hébergement d'urgence pour des séjours de 21 jours ainsi qu'une chambre (un lit) d'urgence 24/7.

La maison d'hébergement L'Envolée offre, pour sa part, une chambre (un lit) d'urgence pour des jeunes de 16 à 20 ans (filles et garçons) qui vivent une situation de crise (24/7). L'organisme l'Îlot-Service régional de crise de Laval offre six chambres mixtes (sept lits) aux adultes vivant une situation de crise psychosociale, pour des séjours entre sept et dix jours. Enfin, l'organisme TRIL offre un lit d'urgence (de nuit) pour des jeunes âgés entre 18 et 21 ans ayant besoin d'un hébergement d'urgence (ressource mixte).

5.3 Hébergement de transition / réinsertion

L'hébergement de transition est une forme d'hébergement temporaire (court ou moyen terme) qui permet à la personne de cheminer vers un certain rétablissement, d'effectuer des démarches de réinsertion sociale et de renforcer son autonomie, tout en bénéficiant d'un service d'hébergement supervisé par une équipe d'intervenants.

À Laval, l'organisme L'Aviron offre ce type d'hébergement pour la clientèle adulte en situation d'itinérance (mixte). La ressource offre six chambres (six lits) pour des séjours de transition de 0 à 6 mois et six studios supervisés (six lits) pour des séjours pouvant aller jusqu'à un maximum de 12 mois.

La maison d'hébergement L'Envolée offre, quant à elle, 15 lits pour les jeunes âgés entre 16 et 20 ans qui sont temporairement sans-abris (mixte), dont un studio pour une jeune fille-mère. La durée de séjour varie entre 0 et 12 mois.

La Maison Dominique offre, pour sa part, neuf lits mixtes pour des adultes vivant avec le VIH-sida en situation d'itinérance, généralement aux prises avec des troubles concomitants de santé mentale ou de dépendance. La durée de séjour dans cette ressource d'hébergement varie entre 6 et 36 mois.

L'organisme Un foyer pour toi est une ressource de soutien à la désintoxication et à la réinsertion sociale qui compte 28 lits (8 lits pour femmes et 20 lits pour hommes) dont une partie de ces lits (déterminée selon la demande) est vouée à un programme de réinsertion sociale pour des adultes qui sont sobres et qui ont fait une thérapie dans les six derniers mois. La durée de séjour pour ce programme de réinsertion varie entre un et trois mois.

Ces formules d'hébergement de transition offrent un accompagnement dans les démarches relatives à la recherche d'un logement à plus long terme ainsi qu'un soutien dans les démarches de réinsertion sociale et d'installation en logement.

5.4 Intervention de crise

À Laval, outre le CSSS de Laval, l'intervention de crise est principalement assurée par deux organismes : la division Urgence sociale de Laval et l'Îlot-Service régional de crise de Laval.

L'Îlot-Service régional de crise de Laval propose un service de crise aux adultes de la région de Laval (interventions individuelles, suivi de crise, services dans la communauté). Il dispense le service de la ligne Prévention suicide Laval (24/7), offre de l'hébergement de crise (7 à 10 jours) ainsi qu'un suivi étroit pour les personnes à potentiel suicidaire élevé. L'organisme offre également un suivi dans le milieu pour les personnes à haut risque suicidaire pouvant s'échelonner sur plusieurs mois.

La division Urgence sociale de Laval, unique au Québec, est une équipe d'intervenants psychosociaux qui soutiennent l'intervention policière et interviennent dans des situations qui requièrent de l'intervention psychosociale urgente : éviction, insalubrité, évacuation, incendie, sécurité civile, problèmes familiaux et violence familiale, maltraitance, perte d'autonomie, dépendance, santé mentale, tragédies et suicide. Selon les données présentées sur le site internet de la Ville de Laval, la division intervient annuellement dans 265 dossiers de personnes sans logement ou itinérant. Les intervenants prennent en charge ces personnes, effectuent une recherche d'hébergement et accompagnent ces personnes jusqu'à leur prise en charge par un organisme.

À noter que les intervenants de l'Îlot-Service régional de crise de Laval et de la division Urgence sociale de Laval sont également les ressources désignées pour l'estimation de la dangerosité des personnes et l'application de la Loi P.38.

5.5 Réduction des méfaits

L'approche de réduction des méfaits tend à atténuer les répercussions négatives associées à une dépendance aux drogues, à l'alcool et à toute autre substance dommageable. Elle vise d'une part à amener les individus à consommer de façon sécuritaire (ex. : distribution de matériel d'injection stérile) et, d'autre part, à modifier graduellement les comportements (ex. : ne plus consommer en compagnie d'un parent, d'un conjoint, d'un partenaire abstinent, etc.).

À Laval, les organismes qui offrent de tels services sont l'Oasis - Unité mobile d'intervention, Sida-Vie Laval, le TRIL et le CSSS de Laval (équipe SIDEPE).

5.6 Soins infirmiers et soins médicaux

Les conditions de vie précaires des personnes en situation d'itinérance et leurs mauvaises habitudes de vie (ex. : consommation d'alcool ou de drogues) augmentent le risque de développer différents problèmes de santé ou d'aggraver les problèmes de santé parfois déjà présents chez ces personnes. Un nombre important de personnes en situation d'itinérance, notamment les plus âgées, souffrent de divers problèmes de santé physique dont le traitement a souvent été négligé en raison de leur condition de vie. Aussi, les organismes qui œuvrent en itinérance soulignent le besoin d'établir davantage de liens avec le réseau de la santé afin de mieux répondre aux besoins de leur clientèle.

Au CSSS de Laval, comme partout ailleurs dans la province, il n'y a pas de programme spécifiquement dédié à l'itinérance. Les personnes en situation d'itinérance sont donc dirigées vers différents programmes selon leurs besoins et ils ont accès au service d'urgence de l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé. En 2001, le CLSC du Ruisseau-Papineau a mis en place une équipe itinérante afin de prêter main-forte aux organismes communautaires œuvrant en itinérance grâce à une approche de travail de milieu. L'équipe, qui relève présentement du programme santé mentale adulte du CSSS de Laval, est composée d'un travailleur social et d'une infirmière, voués spécifiquement à la prévention de l'itinérance, au repérage et à l'orientation des personnes en situation ou à risque d'itinérance, ainsi qu'au suivi de certaines clientèles plus fragilisées. L'équipe se déplace une fois par semaine, 48 semaines par année, dans les organismes suivants :

- CAFGRAF, Groupe d'entraide en santé mentale de Laval;
- L'Oasis – Unité mobile d'intervention;
- TRIL;
- L'Aviron;
- Les Habitations populaires Vincent-Massey;
- Le Relais communautaire de Laval;
- L'Endroit de Laval.

Les intervenants de l'équipe itinérante agissent comme professionnels répondants en offrant du soutien et des conseils aux intervenants des organismes en lien avec les problématiques de santé mentale et de santé physique (ex. : diabète, problèmes bucco-dentaires, douleurs chroniques, ITSS, etc.). Ils agissent également comme porte d'entrée pour les services du CSSS auprès de la clientèle des organismes, font des interventions de promotion et de prévention de la santé, des interventions visant la réduction des méfaits et de l'intervention de crise. Ils offrent également du support et de l'accompagnement vers les ressources ainsi que de courts suivis à domicile pour certains clients, ayant pour objectif de les amener vers les services (« reaching out »).

L'équipe SIDEP du CSSS de Laval offre également des services de dépistage et de vaccination dans la communauté.

Certains organismes (ex. : Maison Dominique) ont développé au fil des années des ententes de service permettant de recevoir la visite régulière d'un médecin de famille ou d'une infirmière (autre que celle de l'équipe itinérante) pour leur clientèle. Plus récemment, la clinique médicale Accueil-Santé de Laval a conclu des ententes de service avec différents organismes (ex. : L'Aviron) afin de desservir leurs clientèles sur une base hebdomadaire ou bi-hebdomadaire.

Ces ententes de service avec des professionnels de la santé et l'existence de l'équipe itinérante et de l'équipe SIDEP du CSSS sont des exemples de collaboration entre le secteur communautaire et le secteur public qui se doivent d'être maintenus.

5.7 Soutien aux démarches d'insertion sociale et socioprofessionnelle

L'insertion socioprofessionnelle est l'un des nerfs de la guerre dans la lutte contre l'itinérance. Dans le parcours de vie de ces hommes et de ces femmes qui ont vécu de nombreux échecs professionnels et personnels, accéder à un programme d'étude ou au marché de l'emploi peut s'avérer très complexe. La condition physique et mentale de ces personnes en situation de rupture sociale, leur « savoir-être » et même leur apparence physique peuvent nuire à leurs démarches. Leur curriculum vitae se résume souvent à une série de petits boulots ou contrats de courte durée, parsemée de périodes de non-emploi liées aux périodes d'aide sociale, aux épisodes de maladie physique ou mentale, aux séjours en désintoxication ou même aux séjours en milieu carcéral. La pente est souvent abrupte à remonter et, pour certains, les programmes d'aide sociale s'avèrent alors une option importante.

Il existe à Laval de nombreuses ressources qui viennent en aide aux personnes qui souhaitent intégrer une formation ou le marché de l'emploi (insertion socioprofessionnelle). Il existe également des ressources favorisant l'insertion sociale pour les personnes très éloignées du marché de l'emploi en raison de différentes problématiques, notamment les troubles de santé mentale ou les déficiences. Ces ressources visent à briser l'isolement de la personne et à lui permettre de prendre contact avec des pairs à travers des activités culturelles, sportives, des loisirs ou de l'art thérapie. Pour plusieurs personnes, ces activités s'avèrent préalables à toute autre démarche d'insertion socioprofessionnelle. La personne doit d'abord apprendre à vivre avec les autres, s'ouvrir, découvrir ses forces, etc.

Décrire l'ensemble des ressources disponibles et les différentes clientèles auxquelles elles s'adressent serait un exercice considérable dans le cadre de ce plan d'action. On se contentera de nommer les organismes qui ont pour mission d'agir sur le plan de l'insertion sociale et socioprofessionnelle à Laval :

- Maison d'hébergement L'Envolée;
- Au jardin de la famille de Fabreville;
- L'Arrimage inc.;
- Association midi quarante;
- Atelier de tri des matières plastiques recyclables du Québec;
- CAFGRAFF, Groupe d'entraide en santé mentale de Laval;
- CAPEQ inc.;
- Carrefour d'intercultures de Laval;
- Carrefour jeunesse emploi;
- Centre d'implication libre de Laval;
- Corporation intégration à la vie active des personnes handicapées de Laval;
- Dimension Travail;
- L'Entraide Pont-Viau et Laval-des-Rapides;
- Emploi Québec;
- L'Étape-Laval;
- Groupe priorité Travail;
- Jeunes au travail;
- OPEX 82 Laval;
- Perspective Carrière;
- Relais communautaire de Laval;
- Textil'Art Laval.

5.8 Soutien aux victimes de violence conjugale et d'agression sexuelle

Laval compte trois maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants : La Maison de Lina (15 places), la Maison Le Prélude (18 places) et la Maison L'Esther (14 places). La durée de séjour dans ces maisons varie entre un et trois mois, selon les situations. La Maison Le Prélude offre également un service d'hébergement de « seconde étape » (2 appartements) pour des femmes avec enfants ayant besoin d'une intervention plus soutenue (séjour pouvant aller jusqu'à un an). Enfin, l'organisme montréalais Bouclier d'Athéna a un point de services à Laval, offrant ainsi un service externe à des femmes victimes de violence conjugale issues des différentes communautés culturelles. En cas de besoin, les femmes qu'elles desservent peuvent trouver refuge dans les trois maisons d'hébergement lavalloises où être accueillies à Montréal, dans une ressource qui leur est dédiée : la Maison d'Athéna.

Comme mentionné précédemment, de nombreuses femmes en situation d'itinérance ont connu au cours de leur vie des épisodes de violence. Dans le rapport de recherche « Vieillir dans la rue », parmi les femmes sondées ayant vécu une expérience d'itinérance, 60 % disaient avoir dû quitter leur logement pour des raisons liées à la violence et 40 % à la peur (Gélineau, 2011, p. 19). Pour plusieurs des femmes qui quittent un mari ou un conjoint violent, un retour au domicile après l'hébergement est souvent exclu et elles ont besoin d'être accompagnées afin de se relocaliser.

La région compte également un centre désigné pour les victimes d'agression sexuelle (CSSS de Laval), un centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) et un organisme communautaire spécifiquement dédiée aux victimes d'agression sexuelle, le Centre de prévention et d'intervention pour victimes d'agression sexuelle (CPIVAS).

5.9 Soutien budgétaire

À Laval, un seul organisme a pour mission d'offrir des consultations budgétaires afin d'aider les gens à mieux gérer leurs finances personnelles (dont leur niveau d'endettement). L'organisme offre des ateliers d'information dans différents organismes de la région, ainsi que des consultations individuelles. L'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) a également pour mission d'informer les locataires quant à leurs droits et il a mis en place, en 2006, la Table régionale des organismes communautaires en logement de Laval (TROCALL).

5.10 Soutien en logement et suivi post-hébergement

La formule de soutien en logement est une formule où les personnes paient généralement un pourcentage de leur revenu afin de vivre dans un logement où ils sont autonomes, tout en bénéficiant du soutien des intervenants de l'organisme qui gèrent le logement ou d'un autre organisme associé. Certains projets de logements avec soutien sont à moyen terme (quelques mois, d'autres sont à plus long terme (jusqu'à 3 ans) et certains sont permanents.

L'organisme L'Aviron offre 12 logements comptant une seule chambre (2 et demi) pour sa clientèle en ré-affiliation sociale, dont les séjours peuvent aller jusqu'à trois ans. Les résidents y sont autonomes, mais peuvent compter sur le soutien hebdomadaire des intervenants de l'organisme.

Les Habitations populaires Vincent-Massey comptent pour leur part 98 unités de logements à prix modique. L'organisme accueille principalement une clientèle aux prises avec des problèmes de santé mentale, mais aussi de toxicomanie et de dépendance au jeu. Une partie significative de cette clientèle est considérée à risque d'itinérance. L'organisme offre du soutien par des intervenants de milieu à la clientèle la plus fragilisée afin qu'elle puisse acquérir une plus grande autonomie dans l'ensemble ou une partie des activités de la vie domestique.

Côté jeunesse, la maison d'hébergement L'Envolée offre un appartement pouvant accueillir deux jeunes âgés entre 16 et 20 ans qui effectuent un cheminement vers l'autonomie, accompagnés par un intervenant de l'organisme. Le Bureau de consultation jeunesse (BCJ) offre quant à lui cinq appartements avec soutien comptant une chambre chacune, pour des jeunes âgés entre 18 et 20 ans. Ces organismes jeunesse offrent leurs services de soutien en logement pour une durée variant de quelques mois à deux ans.

Certains organismes qui n'ont pas de volet logement offrent tout de même à leur clientèle une intervention visant à les aider à se loger et à s'y maintenir. C'est le cas de l'organisme CAFGRAF, groupe d'entraide en santé mentale, qui offre à sa clientèle jeunesse (projet JASMRI) un accompagnement soutenu lors du départ en logement, notamment pour les jeunes issus du Centre jeunesse de Laval.

Deux organismes lavallois offrent une formule de suivi post-hébergement qui consiste à maintenir un lien avec la clientèle qui bénéficiait d'un service d'hébergement afin de favoriser le maintien de l'autonomie de ces personnes et de réduire le risque de perte du logement. C'est le cas de la maison d'hébergement L'Envolée et de la Maison Dominique.

5.11 Soutien aux démarches judiciaires et soutien aux ex-détenus

Laval n'est pas une ville propice à l'errance et au « flânage » dans les lieux publics. C'est une banlieue qui fut particulièrement développée dans les années 1950 et 1960 autour de quartiers résidentiels reliés par de grands axes routiers. La circulation automobile y règne en maître et il n'y a pas véritablement de « centre-ville », ce qui rend beaucoup plus difficile le fait de vivre des fruits de la mendicité. Laval n'est donc pas aux prises avec les problématiques de la métropole montréalaise liées au partage de l'espace public entre les commerçants et les itinérants par exemple. Conséquemment, le Service de police de Laval n'a pas coutume de judiciairiser l'itinérance en donnant des contraventions.

Les intervenants décrivent souvent Laval comme un immense village. Lorsqu'une personne errante s'y retrouve, des citoyens interpellent les autorités et les policiers interviennent, conjointement avec la division Urgence-sociale de Laval, afin d'offrir de l'aide et d'accompagner la personne vers les ressources appropriées.

Bien qu'on ne puisse parler de phénomène de « judiciarisation de l'itinérance » à Laval, il n'en demeure pas moins que de nombreux Lavallois économiquement démunis et aux prises avec de multiples problématiques (ex. : abus d'alcool ou de drogues, problèmes de santé mentale) se retrouvent chaque année avec des contraventions impayées pour différentes infractions ou empêtrés dans des démarches judiciaires pour des offenses diverses. Ces situations sont évidemment susceptibles de nuire à leurs démarches pour éviter l'itinérance ou se sortir d'une situation d'itinérance.

L'Aide juridique de Laval est le principal interlocuteur en ce qui concerne les démarches juridiques des personnes économiquement démunies. Le Programme de travaux compensatoires (PTC) est pour sa part administré par le Centre de bénévolat et Moisson Laval, tandis que le Programme de suivi communautaire (PSC) est administré par le Service de probation du Québec (SPQ) avec la collaboration de la Résidence Carpe Diem (maison de transition), située dans la région. L'organisme Mesures alternatives jeunesse de Laval inc. s'adresse pour sa part aux jeunes contrevenants, il administre les travaux communautaires pour cette jeune clientèle, coordonne un service de médiation avec les victimes, organise des rencontres de groupes pour les adolescents avec des comportements violents, etc. Le Centre d'intervention en délinquance sexuelle (CIDS) et le Carrefour d'hommes en changement (CHOC) interviennent respectivement auprès des agresseurs sexuels et des conjoints violents.

En ce qui concerne l'aide aux détenus et ex-détenus, la Résidence Carpe Diem accompagne les ex-détenus fédéraux dans leurs démarches de réinsertion sociale et offre aussi quelques places pour la clientèle provinciale qui bénéficie d'une libération conditionnelle. Pour sa part, l'organisme Opex 82 accompagne plus spécifiquement les ex-détenus (fédéraux et provinciaux)

ou la clientèle contrevenante soumis à une mesure de surveillance en milieu ouvert (ordonnance de sursis ou de probation) dans leurs démarches de recherche et de maintien d'un emploi. De plus, l'Association de rencontres culturelles avec les détenus permet à ces derniers de rester en communication avec des gens de l'extérieur par le moyen d'activités culturelles et sociales.

Certains organismes lavallois, dont Le Relais communautaire de Laval, contribuent à la réinsertion des détenus en leur permettant d'intégrer le marché du travail par la voie d'un programme de réinsertion à même leur organisme.

Tous ces organismes, programmes et mesures contribuent à réintégrer socialement les personnes judiciairisées, ce qui permet de diminuer le risque de rupture sociale et d'itinérance chez ces personnes.

5.12 Traitement et soutien en dépendance

À Laval, la porte d'entrée pour l'accès aux services en dépendance est l'accueil première ligne du CSSS de Laval, qui a le mandat d'administrer l'outil de détection (DEBA) et d'orienter vers les services appropriés. Lorsque la personne nécessite des services spécialisés, elle est dirigée vers le Centre de réadaptation en dépendance Laval (CRDL), où elle pourra obtenir un service de réadaptation en externe. Lorsque son état nécessite un hébergement avec suivi plus intensif, elle pourra séjourner au Service régional en désintoxication de Laval (SRDL), qui compte 8 lits sous la supervision de personnel médical et psycho-social.

La Maisonnée Paulette Guinois offre un séjour de 21 ou de 28 jours dans le cadre d'un programme thérapeutique au niveau du rétablissement de la dépendance (alcool, jeu, drogues, pharmacodépendance). L'organisme Un foyer pour toi offre pour sa part un service d'aide et de soutien en désintoxication d'une durée de 15 jours. Il offre également un programme de réinsertion sociale (voir point 5.3) d'une durée pouvant aller jusqu'à trois mois. Les deux organismes œuvrent auprès d'une clientèle adulte (hommes et femmes).

5.13 Traitement et soutien en santé mentale

Le programme Santé mentale adulte du CSSS de Laval offre en première ligne une gamme variée de services aux personnes qui éprouvent des problèmes de santé mentale : suivi individuel; suivi de groupe; soutien à l'autogestion.

En deuxième ligne, le CSSS de Laval offre des services ambulatoires et spécialisés. Différents services sont proposés afin de soutenir la personne le plus près possible de son milieu de vie : suivi d'intensité variable (SIV), le suivi intensif dans le milieu (SIM), les services de l'équipe itinérante (voir point 5.6), la clinique externe, l'hôpital de jour et le service de géronto-psychiatrie. Le CSSS de Laval offre également un service d'hospitalisation en psychiatrie, de courte durée, pour des adultes souffrant d'un trouble psychiatrique sévère, décompensé ou encore, de troubles mentaux transitoires.

À Laval, le suivi d'intensité variable est assuré conjointement par le CSSS de Laval et le Centre d'implication libre de Laval en réadaptation sociale (CILL). Le SIM est assuré par deux équipes multidisciplinaires du CSSS de Laval. Toutes ces interventions sont réalisées dans une approche de rétablissement, en ne cherchant pas seulement le maintien, mais la réadaptation et le développement intégral des clients.

En partenariat et en complémentarité avec les services de santé mentale adulte du CSSS, plusieurs organismes communautaires offrent divers services d'accompagnement et de soutien aux personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale ou à leurs proches. Voici leurs différentes missions :

Au jardin de la famille de Fabreville : Offrir des services d'alphabétisation et d'intégration socioprofessionnelle à une clientèle fragilisée, principalement des personnes vivant avec une limitation intellectuelle, physique ou psychologique.

Association de loisirs pour personnes handicapées psychiques de Laval (ALPHPL) : Favoriser et inciter le développement des activités socioculturelles et de loisirs; stimuler le développement des activités physiques; améliorer la qualité de vie et l'autonomie des personnes vivant avec un handicap en santé mentale, en vue de promouvoir leur évolution sociale; soutenir chez le participant l'apprentissage, l'entraînement et l'utilisation des ressources et équipements sociocommunautaires; créer, chez la personne ayant un handicap en santé mentale, un sentiment d'appartenance dans son milieu.

Association IRIS : Promouvoir et dispenser des services de santé mentale, avec ou sans hébergement ; réinsérer socialement des personnes qui se trouvent momentanément dans l'incapacité de « fonctionner » dans la société, qui en souffrent et demandent de l'aide pour s'en sortir.

L'Association lavalloise de parents et amis pour le bien-être mental (ALPABEM) : Soutenir les membres de l'entourage d'une personne qui présente des manifestations cliniques reliées à un trouble majeur de santé mentale, en leur offrant une gamme de services visant à les informer, les aider et les outiller en vue d'une meilleure qualité de vie.

CAFGRAF – Groupe d'entraide en santé mentale de Laval : Regrouper, en créant un lieu d'appartenance, les personnes affectées de troubles émotifs ou de santé mentale dans le but de constituer un milieu d'entraide en organisant des services divers pour l'épanouissement et le rétablissement de la personne.

Centre d'implication libre de Laval en réadaptation sociale (CILL) : Ressource communautaire en réadaptation sociale destinée à des adultes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale. Les espaces d'appartenance et le pouvoir d'agir sont les deux principaux leviers pour soutenir les personnes dans leurs démarches liées aux différentes sphères de la vie. En accord avec sa mission, le CILL facilite la mobilisation des ressources personnelles et l'actualisation des compétences.

L'En-Droit de Laval : Promouvoir, protéger et défendre les droits individuels et collectifs des personnes ou groupes de personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale.

La Ressource ATP - Groupe de soutien pour personnes anxieuses et trouble panique : Regrouper les personnes ayant un trouble anxieux (agoraphobie, phobie sociale, anxiété généralisée, trouble de panique, phobie spécifique et trouble obsessionnel compulsif) afin de briser l'isolement et la solitude et de favoriser le partage par la connaissance de la problématique.

Service populaire de psychothérapie de Laval : Offrir des services de psychothérapie individuelle, conjugale, familiale ainsi que des activités de groupe à une population à faible revenu de Laval.

5.14 Travail de milieu et travail de rue

L'Oasis, Unité mobile d'intervention, administre un site fixe d'intervention ainsi qu'une caravane se déplaçant sur le territoire lavallois afin de rejoindre la clientèle âgée de 12 ans et plus en situation de vulnérabilité ou d'itinérance là où elle se trouve et d'offrir un lieu d'écoute, de prévention, d'aide et de référence.

L'organisme Sida-Vie Laval œuvre pour sa part en prévention des infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS) et du VIH-Sida/hépatite dans différents milieux (saunas pour hommes, milieu carcéral, milieu scolaire, bars de danseuses et agences d'escortes). Par cette approche, il rejoint différentes clientèles marginalisées et effectue un travail d'intervention, d'accompagnement, de soutien et de référence vers différentes ressources.

Comme son nom l'indique, l'organisme TRIL effectue des activités de travail de rue pour des jeunes de 12 à 21 ans en difficulté ou à risque d'itinérance. L'organisme administre également un local fixe pour les jeunes, offrant des activités de groupe, de l'éducation populaire, du suivi individualisé et du soutien aux démarches de réinsertion sociale.

Une récente recherche portant sur le travail de rue dans les Laurentides et à Laval (Carle, 2014) permet de mesurer l'étendue des services offerts par les travailleurs de rue et la pertinence de ces services dans la lutte à l'itinérance. Les éléments essentiels à la stabilité en logement des personnes vulnérables, le plus souvent des jeunes, à qui s'adressent les services des travailleurs de rue sont les suivants :

- Visiter des logements avec un jeune;
- Faire des visites à domicile;
- Participer à l'élaboration d'un plan d'action (jeune-organisme-travailleur de rue);
- Œuvrer sur des horaires complémentaires à d'autres ressources;
- Accompagner les jeunes afin de leur offrir un filet de sécurité lors de leur départ d'un organisme (Carle, 2014, pp. 36-37).

Cet accompagnement individuel des jeunes que permet le travail de rue favorise ainsi la stabilité en logement d'un bon nombre de jeunes.

6 ORIENTATIONS DU PLAN D'ACTION RÉGIONAL EN ITINÉRANCE 2014-2019

La région de Laval fait siennes les orientations et priorités du Québec, énoncées dans la Politique nationale de lutte à l'itinérance et le Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020. À l'instar des orientations nationales, les orientations régionales suivent les grands principes directeurs de la politique :

- Reconnaître le pouvoir d'agir des personnes concernées;
- Considérer les personnes comme des citoyens et citoyennes à part entière;
- Se responsabiliser collectivement : une stratégie globale;
- Miser sur une approche d'accompagnement et de soutien;
- Reconnaître la diversité des visages, des parcours et des réponses;
- Assurer un leadership interministériel et une concertation intersectorielle.

En outre, les orientations régionales s'appuient sur la mobilisation des différents acteurs du territoire afin de dégager une vision commune du phénomène de l'itinérance et des actions à entreprendre afin de prévenir et contrer l'itinérance.

6.1 Objectifs stratégiques

Comme mentionnée dans la Politique nationale de lutte à l'itinérance, la tolérance face à l'itinérance est devenue une norme sociale. Il est urgent de mettre un terme à cette tolérance à l'égard d'une situation pourtant inacceptable. Tenter de mettre un terme à ce phénomène commande d'agir à plusieurs niveaux : prévention, repérage, intervention, concertation et évaluation des résultats des actions entreprises. À cet effet, la plupart des priorités d'intervention identifiées dans le précédent plan d'action demeurent. Dans certains cas, il s'agit de consolider et poursuivre les actions, dans d'autres cas, les actions doivent être entreprises.

6.2 Priorités d'intervention

6.2.1 L'approche de stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA)

L'approche SRA est une approche qui, selon certaines études effectuées en Amérique du Nord et en Europe, s'est révélée particulièrement efficace afin de sortir de l'itinérance les personnes qui sont les plus fortement affectées par cette problématique : les itinérants chroniques et épisodiques. En raison du succès de cette approche, celle-ci est perçue par le gouvernement fédéral comme étant la clé de la sortie de l'itinérance et, conséquemment, celui-ci a exhorté les collectivités canadiennes qui reçoivent du financement en itinérance (SPLI) à prioriser cette approche dans leurs plans d'action.

L'approche consiste à fournir un logement permanent à ces personnes sans la condition d'avoir au préalable effectuée une démarche pour résoudre leurs problèmes persistants comme la toxicomanie ou les troubles de santé mentale. Selon cette approche, une fois la stabilité du logement assurée, les individus pourront alors se concentrer sur ces problèmes. Par ailleurs, l'approche mise sur la disponibilité d'une équipe d'intervenants qui suivront étroitement les personnes admises au programme et les accompagneront afin qu'ils accèdent à différents services, selon leurs besoins : services de logement avec soutien; services de soutien clinique et services de soutien complémentaires.

Les services de logement avec soutien consistent à procurer un logement permanent aux clients de l'approche SRA et à leur offrir du soutien afin de les y maintenir. Les principales activités que comprennent ces services sont :

- travailler avec les refuges et les personnes sans abri pour identifier et localiser les clients qui bénéficieront du programme Logement d'abord;
- assurer un logement aux clients en collaborant avec des agences immobilières locales publiques et privées et des associations de propriétaires afin de trouver des appartements;
- déterminer les préférences et les besoins des clients en matière de logement et de type de services de soutien;
- établir et entretenir des relations avec des propriétaires;
- offrir de l'aide pour l'installation dans un appartement;
- gérer des subventions locatives à court terme ou ponctuelles dans le but d'aider les clients à passer à un système de soutien provincial ou municipal ou à d'autres solutions viables à long terme (ex. autonomie);
- présenter, entre autres, des demandes de logement social, de logements sans but lucratif, de suppléments aux loyers provinciaux ou négocier l'accès à ces mesures;
- assurer des services de médiation auprès des propriétaires;
- aider à gérer des budgets;
- offrir l'accès à des subventions pour couvrir les factures des services publics;
- aider à réparer et à nettoyer les logements pour assurer l'entretien général et réparer les dommages commis, au besoin;
- assurer d'autres services de soutien, demandés par le client (ex. obtenir des conseils juridiques)²⁰.

Les services de soutien clinique sont axés sur le rétablissement de la personne. Ils sont offerts aux personnes selon les besoins identifiés et comprennent les services existants dans le réseau local de services de santé et de services sociaux, tels que les traitements et le suivi en dépendance, le traitement et le suivi en santé mentale, les services de santé physique, etc. Les clients de l'approche SRA sont accompagnés par l'équipe d'intervenants afin d'accéder à ces différents services.

²⁰ http://www.edsc.gc.ca/fra/communautes/sans_abri/logement_abord/soutien.shtml

Les services de soutien complémentaires sont les autres services qui viennent renforcer les objectifs à plus long terme d'intégration dans la collectivité et d'autonomie. L'équipe d'intervenants doit ainsi aider les personnes à accéder aux programmes suivants :

- programmes de soutien du revenu pour les personnes qui y ont droit;
- programmes d'acquisition d'aptitudes à la vie quotidienne (établissement d'un budget, préparation des repas);
- programmes de soutien à l'emploi et d'intégration sur le marché du travail;
- programmes d'appui aux occasions d'apprentissage (tuteurs);
- programmes de soutien pour réduire l'isolement (travail bénévole)²¹.

L'ensemble de ces services doit être coordonné selon un modèle de gestion des cas graves ou selon un modèle de suivi intensif dans le milieu. La gestion des cas graves²² est un modèle d'équipe selon lequel des travailleurs sociaux, seuls ou en équipe, mettent la personne en contact avec les services de soutien au logement, les services de soutien cliniques et les services de soutien complémentaires réguliers. Les gestionnaires de cas offrent des services externes, tissent des liens et assurent la coordination avec d'autres services afin d'aider la personne à accéder aux services dont elle a besoin.

Le suivi intensif dans le milieu²³ est un modèle multi-professionnel global, axé sur le rétablissement, qui comprend d'ordinaire des services de soutien cliniques complets, fournis notamment par un psychiatre, un médecin, du personnel infirmier et des spécialistes en toxicomanie, réunis au sein d'une même équipe qui répond à tous les besoins des clients. L'équipe peut également offrir des services de soutien au logement et des services de soutien complémentaires. Sinon, l'équipe de suivi intensif dans le milieu peut assurer la liaison entre le client et les services réguliers de soutien au logement et les services de soutien complémentaires. Cette équipe offre des services intensifs, axés sur le client, aux personnes aux prises avec de graves problèmes de santé mentale ou de toxicomanie. Elle fournit une gamme de services de soutien directement aux personnes qui ne seront peut-être pas prêtes à être intégrées aux services réguliers avant un certain temps.

La mise en œuvre de cette approche doit cependant tenir compte de certains enjeux propres à la région lavalloise, soit la nécessité de poursuivre certaines activités déjà en place, les enjeux liés au logement et les enjeux liés à la clientèle.

La nécessité de poursuivre certaines activités existantes

La philosophie qui sous-tend l'approche SRA s'inscrit dans plusieurs activités actuellement financées par le programme SPLI. L'approche de soutien en logement et de suivi post-hébergement en est un exemple évident, tout comme le travail de milieu et le travail de rue, tel qu'ils sont définis dans la section 5.14. Toutes ces approches permettent de soutenir et maintenir en logement des personnes qui, autrement, seraient susceptibles de se retrouver dans la rue. Nous pouvons donc témoigner du fait que la région de Laval est déjà engagée dans la démarche SRA, et ce, depuis plusieurs années.

²¹ Idem.

²² Définition tirée du site internet d'Emploi et développement social Canada (EDSC) : http://www.edsc.gc.ca/fra/communautes/sans_abri/logement_abord/prestation_services/index.shtml

²³ Idem

Par ailleurs, sans le filet de sécurité que tissent les ressources qui répondent à l'urgence des situations, les projets de prévention, de soutien à l'autonomie, à l'intégration sociale et socioprofessionnelle des personnes vulnérables, encore davantage de personnes seraient à risque d'itinérance.

Les enjeux liés à la disponibilité des logements

Considérant les taux de disponibilité des logements examinés précédemment, il est raisonnable d'estimer qu'au moment de la mise en œuvre de l'approche SRA, plus d'une centaine de logements, comptant une seule chambre, serait théoriquement disponible dans la région. Ce chiffre peut sembler encourageant, mais il faut comprendre que ces logements ne sont pas toujours affichés par les propriétaires et lorsqu'ils le sont, il peut être difficile d'obtenir l'information, car ce ne sont pas tous les propriétaires qui affichent la disponibilité de leurs logements dans les journaux, par exemple. Certains installent une affiche sur leur propriété, d'autres font circuler l'information dans leurs réseaux de contacts uniquement, sur les babillards de certains lieux publics, etc. En outre, lorsque ces logements seront repérés, il pourrait être difficile de s'entendre avec les propriétaires afin qu'ils acceptent de louer aux personnes qui répondent aux critères de l'approche SRA, soit les itinérants chroniques et épisodiques. Enfin, le prix de certains logements sera également trop élevé pour répondre aux critères du programme (ex. : condominium à louer) tandis que d'autres logements seront insalubres ou non sécuritaires.

L'Office municipal d'habitation de Laval (OMHL) et la division Urgence-sociale de Laval, tout comme les organismes qui ont l'habitude de transiger avec les propriétaires privés (en suivi post-hébergement, par exemple), ont fait état de l'immense défi que représente la recherche d'un logement privé pour une clientèle vulnérable. Selon eux, les logements disponibles pour personnes seules qui respectent une échelle de prix raisonnable selon les critères d'admissibilité au Programme de supplément au loyer (PSL) sont des denrées rares, sans compter que plusieurs propriétaires refusent tout simplement la clientèle visée et que bon nombre d'entre eux ont été échaudés par des expériences antérieures. Il existe donc bel et bien un écart significatif entre les données relatives à la disponibilité des logements et l'expérience concrète.

Comme mentionné précédemment, le projet de recherche actuellement financé par la SPLI, pour l'année 2014-2015, permettra d'établir un modèle local de développement de l'approche SRA à Laval. Ce projet de recherche permettra de soutenir le processus d'implantation de cette approche dans la région, en prenant en compte les difficultés relatives à la recherche d'un logement privé. Des démarches seront certainement effectuées afin d'impliquer davantage le secteur du logement et la Ville de Laval dans la recherche de solutions.

Les enjeux liés à la clientèle

La région de Laval compte peu d'itinérants chroniques ou épisodiques en comparaison aux itinérants de type situationnel, sans compter les centaines de personnes à risque d'itinérance qui doivent continuer d'être soutenues afin d'éviter qu'elles ne basculent dans l'itinérance. Par conséquent, il nous apparaît inapproprié de substituer cette approche à celles visant la prévention ou l'intervention auprès des personnes en situation ponctuelle d'itinérance. Cette approche doit donc être complémentaire à celles actuellement déployées dans la région et non l'inverse.

6.2.2 Les autres secteurs prioritaires

Le fait que peu d'itinérants chroniques soient présents sur le territoire de Laval démontre que les services actuellement en place répondent bien aux besoins et représentent un filet de sécurité afin que les personnes en difficulté ne s'enfoncent pas dans une situation déplorable. Il apparaît donc primordial de maintenir le panier de services actuels et de consolider les acquis. Évidemment, malgré la gamme diversifiée de services offerts aux personnes en situation ou à risque d'itinérance, certaines clientèles sont plus fragilisées et représentent un défi pour les intervenants. Sans compter que la plupart des organismes identifiés répondent à une clientèle universelle et que seuls quelques organismes sont véritablement dédiés ou ont une offre de service adaptée aux personnes en situation ou à risque d'itinérance.

Ainsi, plusieurs des besoins identifiés par les intervenants lors des consultations mettent en lumière des améliorations souhaitables, notamment sur le plan de l'arrimage entre les différents services et sur le plan de l'intervention. L'annexe 2 présente les principales recommandations des intervenants consultés lors de la rencontre de consultation régionale coordonnée par l'Agence de Laval en octobre 2014 et ayant été validés par les membres du ROIL et du Comité directeur régional en itinérance de Laval. Ces recommandations, ainsi que la démarche de bilan du précédent plan d'action, ont permis d'identifier les douze objectifs prioritaires suivants :

OBJECTIF 1 : Consolider et développer des activités visant à prévenir la dégradation des conditions de vie pouvant mener à l'itinérance.

OBJECTIF 2 : Consolider et développer des activités visant à prévenir l'itinérance chez les personnes qui présentent des facteurs de risque.

OBJECTIF 3 : Intensifier le repérage des personnes en situation ou à risque d'itinérance et assurer leur accompagnement vers les ressources appropriées.

OBJECTIF 4 : Sensibiliser la population lavalloise au phénomène de l'itinérance, aux facteurs de risques, aux services disponibles et aux droits associés.

OBJECTIF 5 : Soutenir l'exercice de la citoyenneté ainsi que la promotion et la défense des droits (individuels et collectifs) des personnes itinérantes ou à risque d'itinérance.

OBJECTIF 6 : Faciliter l'évaluation de la situation des personnes en situation d'itinérance, leur accès aux services appropriés et leur suivi.

OBJECTIF 7 : Assurer un logement permanent, des services d'hébergement et des services d'accompagnement spécialisés aux personnes en situation d'itinérance.

OBJECTIF 8 : Favoriser la réinsertion sociale des personnes itinérantes ou à risque dans une perspective de renforcement de leur autonomie.

OBJECTIF 9 : Favoriser la complémentarité, la continuité et la coordination des services aux personnes en situation ou à risque d'itinérance.

OBJECTIF 10 : Assurer la concertation entre les organisations œuvrant en itinérance.

OBJECTIF 11 : Favoriser la recherche et le développement de connaissances sur le phénomène de l'itinérance à Laval, les facteurs de risques et les besoins en matière de services.

OBJECTIF 12 : Contribuer à l'amélioration des pratiques d'intervention en itinérance.

Ces objectifs prioritaires, assortis de stratégies de réalisation, sont présentés à l'annexe 6.

Considérant l'ensemble de ces objectifs et la priorisation accordée par le gouvernement fédéral pour le développement de l'approche SRA, les secteurs d'intervention priorités, dans le cadre du financement SPLI, seront les suivants :

- Secteur A : Réduction de l'itinérance selon une approche de stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA);
- Secteur B : Amélioration de l'autonomie des personnes et familles en situation d'itinérance ou à risque imminent de le devenir au moyen de services individualisés (services de soutien).

6.3 Stratégies de réalisation

Les contributions du gouvernement fédéral vouées à la lutte à l'itinérance seront accompagnées de contributions des promoteurs de projets. Par ailleurs, l'Agence de Laval finance la grande majorité de ces promoteurs par le biais du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). À titre d'exemple, durant l'année transitoire de la SPLI 2014-2015, le gouvernement fédéral a versé dans la région la somme de 987 342 \$ permettant de soutenir les projets de huit organismes. Durant la même période, l'Agence de Laval a soutenu ces organismes pour un montant total de 2 056 133 \$. À ces investissements s'ajoutent les sommes allouées par le PSOC à d'autres organismes qui interviennent auprès des personnes en situation ou à risque d'itinérance, selon différentes stratégies. Poursuivant dans la même direction, les investissements de ces deux programmes durant les prochaines années financières permettront de mettre en œuvre le plan d'action régional en itinérance. Ajoutons que de nombreux autres organismes apporteront une réponse aux objectifs énoncés dans le plan d'action, à travers leurs services généraux.

Pour chacune des priorités d'intervention présentées dans ce plan, des objectifs ont été développés, en concertation avec les partenaires qui furent nombreux à être consultés dans la démarche. Afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs, des indicateurs de résultats mesurables ont été définis. L'annexe 6 présente le plan d'action en détail. L'Agence de Laval, en collaboration avec le ROIL, fera le suivi de ces indicateurs.

Par ailleurs, les organismes promoteurs des projets qui seront financés par la SPLI ou le PSOC pour des activités dédiées aux personnes en situation ou à risque d'itinérance produiront annuellement un rapport d'activités, qui sera déposé à l'Agence de Laval. Le sommaire des activités réalisées permettra d'évaluer si ces activités correspondent aux priorités identifiées dans le plan d'action.

En terminant, une stratégie de diffusion du plan d'action sera déployée, comprenant :

- Le lancement d'un appel de propositions de projets auprès de tous les organismes communautaires partenaires de l'Agence de Laval susceptibles de déposer une demande de financement dans le cadre de la SPLI 2015-2019, suivi d'une rencontre avec les futurs promoteurs afin de bien expliquer le plan d'action et les nouvelles orientations de la SPLI.
- La présentation officielle du plan aux membres du Comité directeur régional en itinérance de Laval ainsi qu'aux membres du ROIL lors d'une rencontre régionale à laquelle seront également invités les organismes de la région partageant leurs préoccupations face à l'itinérance ainsi que les médias locaux, de façon à diffuser à l'ensemble de la population lavalloise les priorités du plan d'action.
- La présentation du plan d'action dans différents lieux de concertation du territoire concernés par la problématique de l'itinérance.
- Le dépôt du plan sur le site internet de l'Agence de Laval.

CONCLUSION

Le Plan d'action régional en itinérance de Laval 2014-2019 présente un portrait de la situation de l'itinérance dans la région de Laval ainsi que des orientations à partir desquelles des actions devront être mises de l'avant afin d'améliorer les conditions de vie des personnes en situation ou à risque d'itinérance. Il permet également de mieux connaître les différentes ressources offertes à ces personnes.

L'importance de l'accompagnement des personnes, l'accès à des services d'urgence, de transition et des services de soutien, la poursuite des actions permettant de rejoindre les clientèles dans leurs différents milieux, le développement de logements abordables, les diverses stratégies permettant le maintien en logement des personnes à risque, la mise en place de l'approche SRA, la concertation et le réseautage comptent parmi les priorités auxquelles les acteurs du milieu s'impliqueront dans les prochaines années.

Le plan insiste sur l'importance de la mobilisation des acteurs du territoire, dont plusieurs ont étroitement collaboré à sa rédaction. Le résultat de cette réflexion collective démontre la complexité du phénomène de l'itinérance à Laval et la nécessité d'y répondre par une diversité d'approches.

RÉFÉRENCES

ASSSL (2011). *Plan communautaire 2011-2014. Pour prévenir et réduire l'itinérance à Laval*. Agence de la santé et des services sociaux de Laval.

ASSSL (2009). *La pauvreté à Laval. Au-delà des apparences*. Agence de la santé et des services sociaux de Laval.

BAQ (2013). *Bilan faim 2013. Statistiques compilées du 1^{er} au 31 mars 2013*, Les banques alimentaires du Québec.

BAQ (2012). *Bilan faim 2012. Statistiques compilées du 1^{er} au 31 mars 2012*, Les banques alimentaires du Québec.

BAQ (2011). *Bilan faim 2011. Statistiques compilées du 1^{er} au 31 mars 2011*, Les banques alimentaires du Québec.

CARLE, P. (2014). *Le travail de rue. Pratique « prometteuse » en matière de lutte à l'itinérance! Pratique « nécessaire » auprès des jeunes! Une recherche sur le travail de rue dans les Laurentides et à Laval*. Rapport de recherche.

CARLE P. et L. BÉLANGER-DION (2007). *Second regard sur l'itinérance à Laval. Du constat à la mise en place de nouvelles pratiques*. Rapport de recherche.

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (2013). *Offre et besoins en logements sociaux et abordables dans le Grand Montréal*, Cahiers métropolitains, no 3, décembre 2013.

GAETZ et al. (2013). *The State of Homelessness in Canada 2013*. Toronto : Canadian Homelessness Research Network Press.

GÉLINEAU, L. (2013). *Vieillir dans la rue. Mieux comprendre l'itinérance et la très grande précarité des personnes de 55 ans et plus*. Rapport de recherche menée par l'organisme montréalais Pas de la rue.

GÉLINEAU, L. (2008). *La spirale de l'itinérance au féminin : pour une meilleure compréhension des conditions de vie des femmes en situation d'itinérance dans la région de Québec*, Rapport de recherche qualitative, Québec, 130 p.

ICIS (2007). *Santé mentale et itinérance. Améliorer la santé des Canadiens 2007-2008*, Institut canadien d'information sur la santé.

INESSS (2014). *Efficacité de l'approche « logement d'abord » pour les personnes en situation d'itinérance vivant avec des troubles mentaux ou des troubles liés aux substances psychoactives*. Revue systématique. Institut national d'excellence en santé et services sociaux.

ISQ (2013). *Portrait actuel et évolutif des jeunes de 15 à 29 ans*. Institut de la statistique du Québec, Fiches régionales, mai 2013, no 2, Laval.

MSSS (2014). *Politique nationale de lutte à l'itinérance. Ensemble, pour éviter la rue et en sortir*. Gouvernement du Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux.

MSSS (2014). *L'itinérance au Québec. Premier portrait*. Gouvernement du Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux.

MSSS (2014). *Mobilisé et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance. Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020*, gouvernement du Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux.

PLANTE, M.-C. (2007). *Lutte contre la pauvreté au Québec : le cas des jeunes femmes itinérantes*, Université de Montréal, Faculté des études supérieures, Montréal, 138 p.

Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval (2000). *L'itinérance à Laval. État de situation 2000*.

ROY, S ET R. HURTUBISE, dir. (2007), *L'itinérance en questions*, Presses de l'Université du Québec, 382 p.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUE ET DE LOGEMENT (2013). *Rapport sur le marché locatif RMR de Montréal*, automne 2013.

STATISTIQUE CANADA (2011-2012). Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes.

STATISTIQUE CANADA (2009-2010). Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes.

STATISTIQUE CANADA (2011). Enquête nationale auprès des ménages, Série « perspectives géographiques ».

ANNEXE 1 : PORTRAIT DES RESSOURCES POUR LES PERSONNES EN SITUATION OU À RISQUE D'ITINÉRANCE DE LA RÉGION DE LAVAL

Portrait des ressources pour les personnes en situation ou à risque d'itinérance de la région de Laval

Aide alimentaire, matérielle ou vestimentaire AGAPE Auberge du cœur l'Envolée Au jardin de la famille de Fabreville Bazard de Sainte-Rose CAFGRAP Centre communautaire Eben Ezen Centre communautaire Le rendez-vous des aînés Centre de bénévolat et moisson Laval Centre des femmes de Laval L'Entraide St-Léopold Enfant d'Abord Groupe d'entraide La Rosée Maison de la famille de St-François Maison de quartier de Fabreville Partage St-Maxime Service d'entraide de Sainte-Béatrice Relais du quartier de St-Vincent-de-Paul Relais communautaire de Laval Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal Travail de rue de l'Île de Laval Urgence sociale Laval	Hébergement d'urgence L'Avron, hébergement communautaire L'Îlot – Service régional de crise de Laval Maison d'hébergement l'Envolée Travail de rue de l'Île de Laval Hébergement de transition L'Avron, hébergement communautaire Maison Dominique Maison d'hébergement l'Envolée Un foyer pour toi	Travail de milieu et travail de rue Bureau de consultation jeunesse OASIS – Unité mobile Sida-Vie Laval Travail de rue de l'Île de Laval Réduction des méfaits CSSS de Laval (SIDEF) OASIS – Unité mobile Sida-Vie Laval Travail de rue de l'Île de Laval	Soutien aux démarches d'insertion socioprofessionnelle Auberge du cœur l'Envolée Au jardin de la famille de Fabreville L'Arrimage inc. Association midi quarante Atelier de tri des matières plastiques recyclables du Québec CAFGRAP CAPEQ inc. Carrefour d'intercultures de Laval Carrefour jeunesse emploi Centre d'implication libre de Laval Corporation intégration à la vie active des personnes handicapées de Laval Dimension Travail Entraide Pont-Viau et Laval-des-Rapides Emploi Québec L'Étape-Laval Groupe priorité Travail Jeunes au travail OPEX 82 Laval Perspective Carrière Relais communautaire de Laval Textil'Art Laval
Traitement et soutien en santé mentale Au jardin de la famille de Fabreville Association des loisirs pour personnes handicapées psychiques de Laval Association IRIS Association lavalloise de parents et amis pour le bien-être mental inc. CAFGRAP Centre d'implication libre de Laval en réadaptation sociale CSSS de Laval L'En-Droit de Laval La Ressource ATP - groupe de soutien pour personnes anxieuses et trouble panique Service populaire de psychothérapie	Soutien aux victimes de violence conjugale et d'abus sexuels Centre de prévention et d'intervention pour victimes d'agression sexuelle Maison de Lina Maison l'Esther Maison le Prélude Bouclier d'Athéna	Soutien en logement et suivi post hébergement L'Avron, hébergement communautaire Auberge du cœur l'Envolée Bureau de consultation jeunesse CAFGRAP Habitations populaires Vincent-Massey Maison Dominique	Soutien juridique et soutien aux ex-détenus Aide juridique Laval Association de rencontres culturelles avec les détenus CAFGRAP Carrefour d'hommes en changement Centre de bénévolat et moisson Laval (programme de travaux compensatoires) Centre d'intervention en délinquance sexuelle Mesures alternatives jeunesse inc. OPEX 82 – Laval Relais communautaire de Laval La Résidence Carpe Diem Services correctionnels du Canada Services correctionnels du Québec
Soins infirmiers et soins médicaux CSSS de Laval Clinique Accueil-Santé	Traitement et soutien en dépendances Centre de réadaptation en dépendances de Laval CSSS de Laval La Maisonnée Paulette Guinot Un foyer pour toi	Intervention de crise CSSS de Laval Urgence sociale Laval L'Îlot – Service régional de crise de Laval Soutien budgétaire ACEF de l'Île Jésus	



ANNEXE 2 : PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DES PARTENAIRES

A) Concernant les jeunes en situation ou à risque d'itinérance

- Élaborer un outil destiné aux services d'accueil des différents organismes, permettant de bien orienter la clientèle (ex. : un portail régional des ressources).
- Mettre à contribution le réseau scolaire dans la prévention de l'itinérance, en misant sur la prévention du décrochage scolaire.
- Outiller les différents organismes qui œuvrent auprès des jeunes (ex. : maisons des jeunes, maisons de la famille, etc.) afin qu'ils repèrent plus facilement les jeunes qui vivent des problématiques pouvant mener à l'itinérance.
- Favoriser le développement de pratiques de « reaching out » afin de rejoindre les jeunes là où ils se trouvent.
- Favoriser l'adoption de pratiques d'accueil personnalisées, humaines et chaleureuses.
- Miser sur des approches permettant de développer les aptitudes personnelles des jeunes (ex. : approches d'épanouissement personnel, spiritualité, rites de passage, etc.), en tant que forces de changement.
- Favoriser la stabilité des liens avec les intervenants.
- Améliorer l'intégration à l'emploi, notamment celle des jeunes issus des communautés culturelles.
- Offrir de nouvelles alternatives socio-professionnelles aux jeunes (ex. : faire davantage de liens avec des entreprises privées ou des entreprises d'économie sociale, développer des projets comme le projet Katimavik).
- Offrir aux jeunes un service de mentorat ou d'accompagnement (sur le plan du développement personnel ou professionnel).
- Impliquer davantage la communauté (ex. : le monde des affaires, le réseau scolaire, etc.) dans la recherche de solutions à l'itinérance (éviter le travail en silo, créer une « communauté de services »).
- Offrir davantage de soutien post-hébergement.
- Favoriser l'adoption d'une approche d'intervention qui tient compte des différences culturelles des jeunes.
- Améliorer la flexibilité des différents programmes ou mesures de façon à ce qu'ils soient mieux adaptés aux différentes réalités des jeunes.
- Mettre à contribution les organisations qui existent déjà et les consolider plutôt que de créer de nouvelles ressources ou structures.
- Mettre sur pied un refuge pour les jeunes.
- Accroître l'offre de logements abordables.
- Mettre sur pied un service de soutien et d'accompagnement par le biais de logements supervisés.
- Financer une permanence pour le Réseau des organismes et intervenants en itinérance de Laval (ROIL).

B) Concernant les femmes en situation ou à risque d'itinérance

- Améliorer la connaissance des ressources existantes et des différentes missions afin de mieux saisir les différentes interventions et de favoriser les collaborations.
- Améliorer la connaissance de la problématique des femmes en situation de vulnérabilité à Laval (femmes multi-éprouvées, judiciarisées, etc.) de façon à mieux se repérer avec ces femmes et les orienter vers les ressources appropriées.
- Offrir davantage de soutien post-hébergement, notamment aux femmes qui quittent la ressource d'hébergement L'Aviron.
- Favoriser la mise en place de pratiques d'accompagnement à plus long terme (suivi) pour les femmes en difficulté et les femmes victimes de violence, à travers les différentes ressources.
- Améliorer l'offre de service dans les différents secteurs de la région en ce qui a trait à des espaces de rencontre exclusivement réservés aux femmes tels que les centres de femmes, les cafés-rencontres à l'attention des femmes, etc.
- Accroître l'offre de logement à loyer modique, notamment pour les femmes seules.
- Mettre en place de nouvelles ressources d'hébergement dites de « seconde étape » pour les femmes qui quittent le volet hébergement des maisons pour femmes victimes de violence.
- Mettre en place une ressource d'hébergement spécifique pour les femmes en difficulté (court ou moyen terme, non mixte) comprenant un centre de crise pour les femmes.

C) Concernant les personnes en situation ou à risque d'itinérance qui souffrent d'un problème de santé mentale ou de dépendance

- Élaborer un portrait des ressources pour les personnes en situation ou à risque d'itinérance ainsi qu'un trajectoire de service qui favorise la collaboration tout en prenant en compte les différentes missions.
- Offrir davantage de soutien clinique aux organismes communautaires (ex. : maisons de la famille, maisons des jeunes, etc.), de façon à favoriser le repérage et prévenir l'itinérance par une intervention précoce auprès des clientèles fragilisées qui fréquentent ces organismes.
- Offrir davantage d'accompagnement aux résidents des ressources d'hébergement pour certaines démarches externes (ex. : certains rendez-vous, procédures et formalités pour l'obtention d'un logement social, etc.).
- Améliorer l'arrimage entre les services de stabilisation en désintoxication et en santé mentale et les ressources d'hébergement, de façon à assurer aux personnes une meilleure prise en charge lors de leur séjour. Évaluer par exemple la possibilité de prolonger la durée des services de stabilisation ou toute autre stratégie permettant d'éviter aux personnes de se retrouver en hébergement alors qu'elles sont encore désorganisées et qu'elles risquent de compromettre leur séjour.
- Mettre en place une structure de coordination, de discussion clinique et de liaison concertée, favorisant les arrimages entre les différentes ressources (organismes communautaires, 1^{re} et 2^e ligne en santé mentale et dépendance) pour les dossiers plus complexes (à l'exemple du groupe A-GIR en violence conjugale).

- Assurer un meilleur suivi de la clientèle entre les différentes ressources en favorisant, par exemple, la mise en place d'un système centralisé de gestion des cas (par l'équipe itinérante du CSSS ou une équipe d'intervenants-pivot) et systématiser la réalisation de plans d'intervention individualisés et de plans d'intervention intersectoriels dans la gestion de ces cas.
- Réfléchir à un nouveau modèle d'intervention (pré et hors traitement) pour les clientèles en rupture de services, réfractaires ou réticentes aux services.
- S'inspirer du modèle de collaboration entre les Habitations populaires Vincent-Massey, le Centre d'implication libre de Laval en réadaptation sociale (CILL) et l'équipe de suivi intensif dans le milieu (SIM) du CSSS de Laval (programme santé mentale adulte), lors de l'implantation éventuelle d'une approche de logements avec accompagnement pour la clientèle en santé mentale.
- Évaluer la possibilité de réactiver les travaux de la « Table 4 » sur les troubles concomitants, rattachés au COCRSI santé mentale dans la réalisation de certains des objectifs précédemment mentionnés.
- S'inspirer de projets ayant démontré des retombées positives dans la prise en charge des clientèles avec des troubles concomitants (ex. : SRJM, équipe d'intervention jeunesse).
- Développer davantage la culture de collaboration entre les différents intervenants afin de généraliser la réalisation de plan de services individualisés (PSI) pour ces clientèles.
- Implanter une ressource de dégrisement afin d'éviter d'engorger le système d'urgence de l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé.
- Favoriser l'accès à des programmes de logements sociaux et abordables (ex. : programme de supplément au loyer) pour les personnes en situation ou à risque d'itinérance, ce qui implique, à Laval, d'agir au niveau du développement du parc de logements.
- Maintenir et financer adéquatement les services parallèles permettant de prévenir l'itinérance auprès des clientèles fragilisées qui fréquentent les organismes de première ligne autre que les ressources d'hébergement.

D) Concernant les personnes en transition à la sortie d'un établissement

Les jeunes qui quittent le Centre jeunesse de Laval

- Assurer la stabilité du suivi par les intervenants de façon à favoriser la création et le maintien de liens significatifs entre ces derniers et les jeunes.
- Poursuivre les efforts du Centre jeunesse de Laval envers le développement de liens avec la communauté (ex. : partenariats avec les organismes communautaires).
- Prolonger la durée de l'encadrement/accompagnement des jeunes qui sortent du Centre jeunesse de Laval (ex. : prolonger le Programme de qualification jeunesse jusqu'à 24 ans).
- Développer une banque de logements abordables (marché locatif privé, OBNL, Coopératives, etc.) pour les jeunes.
- Mieux répondre aux besoins d'hébergement des jeunes dans la communauté (des ressources existent – centre multiservice; Pavillon le Passage, Maison d'hébergement L'Envolée, Travail de rue de l'Île de Laval (TRIL), Bureau de consultation jeunesse, L'Aviron – mais elles sont limitées).

Les personnes à la sortie d'un milieu carcéral

- Favoriser une intervention axée sur les forces des détenus.
- Renforcer les mesures d'accompagnement des détenus provinciaux (courtes peines – 2 ans moins 1 jour) afin de mieux préparer la réinsertion en société. (ex. : Adapter au contexte lavallois le modèle d'intervention développé dans les Laurentides avec la collaboration de l'organisme l'Écluse).
- Soutenir les détenus et les ex-détenus dans la recherche d'un logement, dans leurs démarches pour vaincre leurs problèmes de toxicomanie et dans le rétablissement d'un réseau social.
- Renforcer le filet d'aide psychosociale en milieu carcéral et lors de la période de probation.
- Favoriser la création de lieux de rencontres intersectoriels permettant de discuter des besoins des détenus et de favoriser le soutien « clinique » des intervenants.

Communes aux deux clientèles

- Renforcer la connaissance du panier de service par les intervenants des différents milieux (milieux carcéraux, Centre jeunesse).
- Former un groupe de travail lié à la transition à la sortie d'un milieu carcéral ou du Centre jeunesse de Laval.
- Explorer la possibilité de mettre en place un intervenant pivot/liaison au Palais de Justice afin de faire le lien entre les personnes judiciairisées et la communauté.
- Passer d'un mode d'intervention axé sur l'urgence à celui d'une présence soutenue.

E) Concernant les personnes immigrantes et les personnes réfugiées

- Améliorer la connaissance des personnes immigrantes et réfugiées par rapport aux ressources existantes et aux mécanismes d'accès.
- Améliorer la connaissance des intervenant(e)s à l'égard des services offerts par les différents organismes ou institutions.
- Accompagner et outiller les intervenants des différents organismes afin qu'ils aient une meilleure compréhension des différentes sensibilités culturelles de leur clientèle (en favorisant, par exemple, l'accès à de la formation pour les intervenants).
- Multiplier les occasions de rejoindre les personnes dans leurs milieux, afin de diffuser de l'information et faire de la prévention directement auprès des personnes concernées.
- Offrir de la formation continue aux intervenants sur la diversité culturelle et sur les différentes catégories d'immigrants (non seulement aux organismes qui œuvrent spécifiquement auprès de cette clientèle, mais aux autres organismes également, considérant qu'à Laval, une personne sur quatre est immigrante).
- Favoriser le travail en partenariat afin de tisser un filet de sécurité pour les immigrants et les réfugiés (accroître les opportunités de collaboration entre les organismes).
- Intégrer la question de l'immigration dans toute démarche régionale de planification stratégique (puisque une personne sur quatre est issue de l'immigration, tous les organismes et structures devraient tenir compte de cette variable).
- Reconnaître que les organismes qui œuvrent auprès des immigrants et des réfugiés avec pour mission l'intégration socioprofessionnelle ont souvent une autre mission non reconnue en relation d'aide pour laquelle ils devraient également être financés.

ANNEXE 3 : LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR RÉGIONAL EN ITINÉRANCE

Agence de la santé et des services sociaux de Laval, M^{me} Nicole Beaudry
Agence de la santé et des services sociaux de Laval, M^{me} Maude Bélanger
Agence de la santé et des services sociaux de Laval, M^{me} Lalie Bélanger-Dion
Bureau du directeur des poursuites criminelles ET PÉNALES, M^e François Legault
Centre de réadaptation en dépendance Laval, M. Stéphane Chartrand
Centre de santé et de services sociaux de Laval, M^{me} Amparo Garcia
Centre de santé et de services sociaux de Laval, M. Stéphane Drouin
Centre de santé et de services sociaux de Laval, Dr Martin Vézina
Conférence régionale des élus de Laval, M^{me} Monique Thériault
Corporation de développement communautaire de Laval, M. Guy Boisvert
Ministère de la Justice, M^e Marie Trahan
Ministère de la Sécurité publique, M^{me} Nicole Perreault
Ministère de L'emploi et de la Solidarité sociale, M^{me} Marie-Thérèse Hétu
Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'inclusion, M^{me} Lorraine Létourneau
Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire, M. Nicolas Froger
Office municipal d'habitation de Laval, M. Christian Daigle
Réseau des organismes et intervenants en itinérance de Laval, M^{me} Carol Pagé
Réseau des organismes et intervenants en itinérance de Laval, M^{me} Danielle Allard
Secrétariat à la région métropolitaine, M^{me} Margaux St-Georges
Services correctionnels du Canada, M^{me} France Simard
Société d'habitation du Québec, M. Wail Aazari
Ville de Laval - Service de police de Laval (Division Urgence sociale), M. Martin Métivier
Ville de Laval - Service de police de Laval (Division Gendarmerie), M. Sylvain Chevalier

ANNEXE 4 : LISTE DES MEMBRES ET PARTENAIRES DU ROIL

LISTE DES MEMBRES :

Acef de l'Île Jésus, M^{me} Micheline Côté
Association amicale des jeunes & parents « Agape » inc., M. Lan Williams
Maison d'hébergement L'Envolée, M^{me} Elena Sauvageau
Au jardin de la famille de Fabreville inc., M^{me} Sandra Frechette
Aviron, hébergement communautaire (L'), M^{me} Sandrine Gaudet
Bureau de consultation jeunesse inc., M^{me} Éline Lebel
CAFGRAF – Groupe d'entraide en santé mentale, M^{me} Danielle Allard
Centre d'implication libre de Laval en réadaptation sociale, M^{me} Gina Bergeron
En-Droit de Laval (L'), M. Richard Miron
Îlot, Service régional de crise de Laval, M^{me} Sylvie Picard
Maison Dominique, M. Jacques Jalbert
Oasis, Unité mobile d'intervention, M. Guy Boisvert
Relais communautaire de Laval (Le), M^{me} Caroline Lamothe
Sida-Vie Laval, M^{me} Éline Jolin
Travail de rue de l'île de Laval, M^{me} Carol Pagé
Un foyer pour toi, M. Jacques Bernier

LISTE DES PARTENAIRES :

Agence de la santé et des services sociaux de Laval, M^{me} Maude Bélanger
Centre de santé et de services sociaux de Laval, M^{me} Nicole Séguin
Centre de santé et de services sociaux de Laval, M. Yvan Coiteux
Corporation de développement communautaire de Laval, M^{me} Mylène Fauvel
Ville de Laval - Service de police de Laval (Division Urgence sociale), M. Martin Métivier

ANNEXE 5 : RÉSUMÉS DES PROJETS FINANÇÉS DANS LE CADRE DE LA SPLI 2011-2014

PROMOTEUR	RÉSUMÉ DU PROJET
ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'ÉCONOMIE FAMILIALE DE L'ÎLE JÉSUS	Un coup de pouce vers l'autonomie Le projet visait à outiller les personnes à faibles revenus qui sont à risque d'itinérance afin de faciliter la vie en logement et à développer une plus grande autonomie fonctionnelle. Les activités consistaient à offrir annuellement une centaine d'ateliers d'information dans différents organismes de Laval sur des sujets liés au budget, à la consommation, à l'endettement et aux droits et obligations des locataires dans le but de développer l'autonomie fonctionnelle des personnes en situation ou à risque d'itinérance en matière de logement et en finances personnelles. Un coup de pouce vers l'autonomie – suivis individuels Le projet visait à offrir des consultations et des suivis individuels en matière de logement, de budget et d'endettement à des jeunes de 15 à 30 ans à risque d'itinérance, dans le but de renforcer leurs compétences liées au logement et d'améliorer leurs conditions de vie.
L'AVIRON, HÉBERGEMENT COMMUNAUTAIRE	Implantation de l'hébergement d'urgence, de transition et logements permanents pour adultes Le projet visait à préparer les différentes facettes de l'intervention, des activités et des services des différents volets de l'organisme; développer et consolider les partenariats et leurs modalités; créer trois postes, soit un poste de coordonnateur clinique, un poste d'agent de développement et de consolidation de services et un poste d'adjoint administratif et consolider l'intervention auprès de la clientèle.
CAFGRAP - GROUPE D'ENTRAIDE EN SANTÉ MENTALE DE LAVAL	Réseau d'entraide pour les jeunes JASMRI Le projet visait à créer un lieu d'appartenance et à soutenir les jeunes adultes, âgés de 18 à 30 ans ayant des problèmes de santé mentale, dans leurs démarches d'intégration sociale et professionnelle ainsi que de sensibiliser, informer et soutenir les parents, les familles et les proches. Les activités concernent la consolidation et le développement des services continus d'entraide, d'intervention psychosociale et professionnelle, de référence et d'animation adaptés aux besoins de la clientèle, les services de soutien aux parents, aux familles et aux proches, le réseautage avec les partenaires pour favoriser la collaboration.
LA MAISON DOMINIQUE	Projet « La Maison Dominique : une alternative résidentielle adaptée et durable » Le projet visait à consolider la direction et la coordination de l'organisme, développer les activités de soutien psychosocial offertes aux résidents, soutenir les intervenants et améliorer leurs capacités d'intervention, mettre en place un partenariat étendu avec les ressources institutionnelles et communautaires susceptibles de soutenir plus adéquatement les résidents et offrir des services de soutien aux personnes non résidentes atteintes du VIH.
MAISON D'HÉBERGEMENT L'ENVOLEE	Le suivi post hébergement Le projet visait à offrir des services de base afin de stabiliser la situation ou d'éviter la dégradation des conditions sociales, économiques et de santé des personnes; évaluer la situation et les besoins des personnes; assurer l'accompagnement des personnes vers les ressources partenaires dans le but de permettre aux personnes de sortir de l'urgence et d'obtenir les soins et les services requis ainsi qu'assurer la continuité des services en post-hébergement afin de maximiser l'intégration des jeunes à risque élevé d'itinérance.
OASIS, UNITÉ MOBILE D'INTERVENTION	Projet Baluchon Le projet visait à promouvoir les services disponibles auprès des jeunes et des adultes en situation précaire, à rejoindre davantage la clientèle vulnérable et itinérante par le repérage actif, à référer la clientèle vers les ressources appropriées et les accompagner dans leurs démarches. Le projet a permis le maintien de l'horaire élargi de sorties de la caravane de jour et de soir, l'accès à de nombreux dépliants d'information pertinente dans un présentoir dans la caravane, la liaison et les collaborations régulières entre les ressources d'aide et l'accompagnement des usagers présentant des besoins particuliers.

PROMOTEUR	RÉSUMÉ DU PROJET
LE RELAIS COMMUNAUTAIRE DE LAVAL	Consolider les services d'aide et de soutien Le projet visait à mettre en place des mesures collectives et individuelles visant à empêcher la clientèle visée de se retrouver sans abris. Le projet a permis la consolidation des services d'accueil, de soutien, d'accompagnement et de suivi, le maintien des activités du centre de jour, l'aide alimentaire et vestimentaire, l'augmentation des heures d'ouverture du comptoir vestimentaire, l'intégration de la clientèle par le biais des activités et du bénévolat et la consolidation des activités alternatives au dépannage alimentaire.
TRAVAIL DE RUE DE L'ÎLE DE LAVAL	Station des jeunes – Local de milieu 16-21 ans Le projet visait la réinsertion sociale et professionnelle des jeunes en leur offrant un milieu de vie stable et chaleureux avec soutien communautaire afin d'éviter la dégradation de leurs conditions de vie. Le projet a permis le maintien d'un local de milieu pour les 16-21 ans, l'accueil, l'information sur les ressources, l'intervention et le suivi psychosocial, le dépannage alimentaire et de produits d'hygiène, les soupers communautaires et autres activités collectives.

ANNEXE 6 : PLAN D'ACTION RÉGIONAL EN ITINÉRANCE 2014-2019

AXE I : PRÉVENTION <i>Activités visant à répondre aux besoins des populations à risque d'itinérance</i>		
PRIORITÉS D'INTERVENTION	STRATÉGIES DE RÉALISATION	INDICATEURS DE RÉSULTAT
1. Consolider et développer des activités visant à prévenir la dégradation des conditions de vie pouvant mener à l'itinérance	1.1. Accompagner les personnes dans leur demande d'aide financière; 1.2. Accompagner les personnes dans leurs démarches pour l'accès à un logement social ou abordable (ex. : habitation à loyer modique, programme de supplément au loyer, etc.); 1.3. Augmenter le nombre de logements abordables avec ou sans soutien communautaire pour les personnes seules; 1.4. Offrir de l'aide alimentaire; 1.5. Offrir de l'aide matérielle et vestimentaire; 1.6. Soutenir la réalisation de projets entre les milieux scolaires et communautaire pour prévenir le décrochage scolaire; 1.7. Accompagner les personnes dans leur recherche d'emploi et leurs démarches visant la réinsertion sociale et socioprofessionnelle; 1.8. Soutenir les personnes dans le renforcement de leurs habiletés liées à la stabilité résidentielle (ex. : budget, habitudes de consommation, habiletés culinaires, etc.).	➤ Nombre de projets visant à accompagner les personnes dans leurs différentes démarches (aide financière, logement, recherche d'emploi, insertion sociale et socioprofessionnelle, budget, etc.) développés ou maintenus; ➤ Nombre de logements abordables avec ou sans soutien communautaire créés; ➤ Nombre de services d'aide alimentaire offerts; ➤ Nombre de services d'aide matérielle ou vestimentaire offerts; ➤ Nombre de projets visant à prévenir le décrochage scolaire réalisés, en collaboration avec les milieux scolaires.
2. Consolider et développer des activités visant à prévenir l'itinérance chez les personnes qui présentent des facteurs de risque : • personnes aux prises avec un problème de dépendance à l'alcool, aux drogues ou aux jeux de hasard; • personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale; • femmes en situation de vulnérabilité ou victimes de violence conjugale; • hommes en situation de vulnérabilité, notamment en contexte de rupture d'union, de perte d'emploi, etc. • personnes vivant avec un handicap physique ou intellectuel; • personnes immigrantes socialement vulnérables et personnes réfugiées; • personnes âgées socialement vulnérables; • jeunes en difficulté et jeunes issus du Centre jeunesse; • personnes judiciarisées et ex-détenues; • personnes vivant de l'exclusion sociale.	2.1. Identifier les besoins de ces personnes et les impliquer dans la détermination des actions à entreprendre pour y répondre; 2.2. Mettre en place les mesures d'accompagnement nécessaires afin d'assurer la réponse à leurs besoins.	➤ Nombre d'activités visant l'accompagnement des personnes à risque dans une démarche de prévention de l'itinérance réalisées.

AXE I : PRÉVENTION <i>Activités visant à répondre aux besoins des populations à risque d'itinérance</i>		
PRIORITÉS D'INTERVENTION	STRATÉGIES DE RÉALISATION	INDICATEURS DE RÉSULTAT
3. Intensifier le repérage des personnes en situation ou à risque d'itinérance et assurer leur accompagnement vers les ressources appropriées	3.1. Élaborer et diffuser un outil destiné aux services d'accueil des différents organismes lavallois permettant de bien orienter la clientèle (ex. : répertoire); 3.2. Élaborer et diffuser un trajectoire de services favorisant la collaboration des organismes tout en respectant les différentes missions; 3.3. Promouvoir les services disponibles et offrir davantage de soutien (formation) aux intervenants, de façon à favoriser le repérage et prévenir l'itinérance par une intervention précoce auprès des clientèles fragilisées qui fréquentent ces organismes; 3.4. Favoriser le développement ou le maintien des approches permettant de rejoindre les personnes vulnérables là où elles se trouvent (ex. : travail de rue, travail de milieu).	➤ Un outil destiné aux services d'accueil des différents organismes lavallois a été développé et diffusé; ➤ Un trajectoire de services a été développé et diffusé; ➤ Nombre de projets de formation destinés aux intervenants (visant à favoriser le repérage et prévenir l'itinérance par une intervention précoce) réalisés; ➤ Nombre de projets permettant de rejoindre les personnes là où elles se trouvent (travail de rue, travail de milieu) développés ou maintenus.
4. Sensibiliser la population lavalloise au phénomène de l'itinérance, aux facteurs de risques, aux services disponibles et aux droits associés	4.1. Élaborer et diffuser un outil informatif (ex. : dépliant) traitant de la problématique de l'itinérance et référant aux ressources; 4.2. Tenir des activités de sensibilisation du grand public (ex. : Nuit des sans-abri); 4.3. Organiser un événement lors du lancement du plan d'action régional en itinérance.	➤ Un outil informatif (ex. : dépliant) traitant de la problématique de l'itinérance et référant aux ressources a été créé; ➤ Nombre d'activités de sensibilisation du grand public organisées; ➤ Un événement lors du lancement du plan d'action régional en itinérance a été organisé.
5. Soutenir l'exercice de la citoyenneté ainsi que la promotion et la défense des droits (individuels et collectifs) des personnes itinérantes ou à risque d'itinérance	5.1. Informer et outiller les personnes en situation ou à risque d'itinérance quant à leurs droits et recours; 5.2. Favoriser l'implication des personnes en situation ou à risque d'itinérance dans la défense de leurs droits et les accompagner au besoin dans leurs démarches; 5.3. Impliquer les personnes en situation ou à risque d'itinérance dans les démarches de réflexion régionale les concernant; 5.4. Mobiliser les personnes en situation ou à risque d'itinérance lors des activités de sensibilisation de la population.	➤ Nombre de projets permettant d'informer, d'outiller ou d'accompagner les personnes en situation ou à risque d'itinérance quant à la défense de leurs droits développés ou maintenus; ➤ Nombre de personnes en situation ou à risque d'itinérance impliquées dans les démarches de réflexion régionale les concernant; ➤ Nombre de personnes en situation ou à risque d'itinérance impliquées lors des activités de sensibilisation de la population.

AXE II : INTERVENTIONS EN CONTEXTE D'ITINÉRANCE
Interventions visant à répondre de façon adaptée aux besoins des personnes en situation d'itinérance

PRIORITÉS D'INTERVENTION ET OBJECTIFS	STRATÉGIES DE RÉALISATION	INDICATEURS DE RÉSULTAT
6. Faciliter l'évaluation de la situation des personnes en situation d'itinérance, leur accès aux services appropriés et leur suivi	6.1. Élaborer et diffuser une grille d'évaluation de la situation ou du risque d'itinérance, des besoins à combler, etc., de façon à faciliter l'orientation de la personne aux services appropriés (ex. : programme de stabilité résidentielle avec accompagnement, hébergement d'urgence, aide alimentaire, etc.); 6.2. Élaborer et diffuser des outils permettant la réalisation de plans de services individualisés (PSI) et de plans de services individualisés intersectoriels (PSII) pour faciliter l'accompagnement et le suivi des clientèles.	➤ Une grille d'évaluation de la situation ou du risque d'itinérance a été élaborée et diffusée; ➤ Des outils permettant la réalisation de plans de services individualisés (PSI) et de plans de services individualisés intersectoriels (PSII) ont été élaborés et diffusés.
7. Assurer un logement permanent, des services d'hébergement et des services d'accompagnement spécialisés aux personnes en situation d'itinérance	7.1. Développer et mettre en place le programme de stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA), selon une approche intégrée mettant à contribution les organismes communautaires et le réseau de la santé et des services sociaux, et ce, dans le respect des besoins des personnes et des enjeux régionaux, tels que définis dans le <i>Plan d'action régional en itinérance 2014-2019</i> ; 7.2. Intégrer au programme SRA un volet jeunesse pour les 18-25 ans; 7.3. Consolider et maintenir l'accès aux services d'hébergement d'urgence de la région; 7.4. Maintenir des liens de collaboration avec les régions avoisinantes lorsqu'il n'y a plus de place et assurer au besoin le déplacement de la clientèle; 7.5. Consolider et maintenir les services d'hébergement de transition; 7.6. Consolider et développer les services de logement avec soutien communautaire pour les personnes à risque; 7.7. Augmenter le nombre de logements avec soutien communautaire pour les jeunes; 7.8. Favoriser le maintien en logement à long terme des personnes à risque par divers programmes et services (ex. : soutien communautaire en logement, suivi post-hébergement). 7.9. Favoriser l'accès des personnes ayant des problèmes de santé mentale aux équipes de soutien d'intensité variable (SIV) et de suivi intensif dans le milieu (SIM) du CSSS de Laval; 7.10. Favoriser l'accès à des services de soutien à la désintoxication aux personnes qui sont aux prises avec un problème de dépendance; 7.11. Assurer le maintien et la consolidation des services de crise 24/7 de la région.	➤ Le programme de stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA) a été développé et mis en place, selon une approche intégrée; ➤ Un volet jeunesse a été intégré au programme SRA; ➤ Nombre de services d'hébergement d'urgence de la région consolidés ou maintenus; ➤ Les liens de collaboration avec les ressources d'hébergement d'urgence des régions avoisinantes ont été maintenus; ➤ Le déplacement de la clientèle vers les régions avoisinantes a été assuré au besoin; ➤ Nombre de services d'hébergement de transition consolidés et maintenus; ➤ Nombre de services de logement avec soutien communautaire pour les personnes à risque consolidés et développés; ➤ Nombre de logements avec soutien communautaire pour les jeunes créés; ➤ Nombre de services de soutien communautaire en logement et de suivi post-hébergement développé ou consolidé; ➤ Nombre de personnes admises aux programmes SIV et SIM du CSSS de Laval; ➤ Nombre de personnes aux prises avec un problème de dépendance admises dans les ressources de soutien à la désintoxication; ➤ Nombre de services de crise 24/7 consolidés et maintenus.

AXE II : INTERVENTIONS EN CONTEXTE D'ITINÉRANCE
Interventions visant à répondre de façon adaptée aux besoins des personnes en situation d'itinérance

PRIORITÉS D'INTERVENTION ET OBJECTIFS	STRATÉGIES DE RÉALISATION	INDICATEURS DE RÉSULTAT
8. Favoriser la réinsertion sociale des personnes itinérantes ou à risque dans une perspective de renforcement de leur autonomie	8.1. Offrir davantage d'accompagnement pour toute démarche favorisant la réinsertion sociale (ex. : démarches personnelles, démarches visant l'obtention de documents d'identité, l'aide financière de dernier recours, l'accès à un PSL, etc.); 8.2. Assurer l'offre de services psychosociaux individuels ou de groupe visant à renforcer l'estime de soi, le sentiment de pouvoir agir et la dignité des personnes fragilisées; 8.3. Assurer l'offre de services visant l'acquisition et le maintien de compétences favorisant le développement de l'autonomie des personnes (ex. : activités de la vie quotidienne (AVQ), activités de la vie domestique (AVD)); 8.4. Soutenir et développer des réseaux d'entraide et de pairs aidants; 8.5. Assurer, en partenariat avec les organismes en employabilité et en réinsertion, l'offre d'activités et de formations visant le renforcement des habiletés sociales et le développement de compétences professionnelles.	➤ Nombre de projets visant l'accompagnement des personnes dans leurs démarches de réinsertion sociale; ➤ Nombre de projets visant à offrir des services psychosociaux individuels ou de groupe offerts; ➤ Nombre de projets visant l'acquisition et le maintien de compétences favorisant le développement de l'autonomie des personnes offerts; ➤ Nombre de réseaux d'entraide et de pairs aidants développés; ➤ Nombre d'activités et de formation visant le renforcement des habiletés sociales et le développement de compétences professionnelles offertes.
9. Favoriser la complémentarité, la continuité et la coordination des services aux personnes en situation ou à risque d'itinérance	9.1. Conclure des ententes de collaboration entre les organismes communautaires, le réseau de la santé et des services sociaux et les autres partenaires intersectoriels visant à améliorer la réponse aux besoins des personnes en situation d'itinérance, notamment la mise en place du programme SRA; 9.2. Assurer un meilleur suivi de la clientèle entre les différentes ressources, en systématisant la réalisation de plans de services individualisés (PSI) et de plans de services individualisés intersectoriels (PSII); 9.3. Mettre en place un comité de liaison et de coordination clinique favorisant les arrimages entre les différentes ressources pour les clientèles ayant des troubles concomitants de dépendance et de santé mentale n'étant pas intégré au programme SRA ou étant en rupture de services, réfractaires ou réticentes; 9.4. Désigner une personne-ressource responsable du dossier itinérance au CSSS de Laval afin d'assurer une meilleure coordination et continuité des services, de simplifier le partage de l'information clinique et l'établissement d'un lien de confiance entre le personnel et la clientèle.	➤ Nombre d'ententes de collaboration réalisées; ➤ Nombre de plans de services individualisés (PSI) et de plans de services individualisés intersectoriels (PSII) effectués; ➤ Un comité de liaison et de coordination clinique a été créé; ➤ Une personne-ressource responsable du dossier itinérance au CSSS de Laval a été désignée.

AXE III : CONCERTATION, RECHERCHE ET FORMATION <i>Activités visant à améliorer la collaboration, le développement de partenariats, les connaissances et les pratiques d'intervention en matière d'itinérance</i>		
PRIORITÉS D'INTERVENTION ET OBJECTIFS	STRATÉGIES DE RÉALISATION	INDICATEURS DE RÉSULTAT
10. Assurer la concertation entre les organisations œuvrant en itinérance	10.1. Assurer le maintien et le développement du Réseau des organismes et intervenants en itinérance de Laval (ROIIL); 10.2. Poursuivre les travaux du Comité directeur régional en itinérance; 10.3. Organiser à l'occasion des rencontres régionales en itinérance, réunissant les partenaires et les acteurs clés (ex. : municipal, provincial, fédéral); 10.4. Favoriser le réseautage entre les organisations œuvrant en itinérance et celles œuvrant dans le domaine du logement afin de développer une meilleure connaissance des enjeux et de créer des alliances permettant de mieux répondre aux besoins en logement des clientèles fragilisées.	➤ Nombre de rencontres du ROIIL; ➤ Nombre de rencontres du Comité directeur régional en itinérance; ➤ Nombre de rencontres régionales en itinérance; ➤ Nombre d'activités de réseautage entre les organisations œuvrant dans le domaine du logement et celles œuvrant dans le domaine de l'itinérance.
11. Favoriser la recherche et le développement de connaissances sur le phénomène de l'itinérance à Laval, les facteurs de risques et les besoins en matière de service	11.1. Réaliser un portrait actualisé de l'itinérance à Laval; 11.2. Collaborer au projet de recherche visant à définir un modèle local pour une approche SRA, coordonné par le ROIIL; 11.3. Évaluer les besoins de services auprès des personnes en situation ou à risque d'itinérance; 11.4. Explorer toute autre opportunité de recherche pertinente; 11.5. En fonction des besoins, organiser des conférences, ateliers, formations régionales et colloques; 11.6. Diffuser les résultats des recherches auprès des partenaires, des intervenants et de la population en général; 11.7. Diffuser et favoriser l'appropriation du plan d'action régional en itinérance par les partenaires et les organismes impliqués.	➤ Le portrait de l'itinérance à Laval a été actualisé; ➤ Nombres de collaboration au projet de recherche visant à définir un modèle local pour une approche SRA; ➤ Une évaluation des besoins de services a été réalisée; ➤ Des opportunités de recherche ont été explorées; ➤ Nombre de conférences, ateliers, formations régionales ou colloques organisés; ➤ Les résultats des recherches ont été diffusés; ➤ Le plan d'action régional en itinérance a été diffusé.
12. Contribuer à l'amélioration des pratiques d'intervention en itinérance	12.1. Évaluer les besoins de formation des intervenants qui œuvrent en itinérance; 12.2. Développer des formations et des outils en fonction des besoins exprimés; 12.3. Mettre sur pied un projet-pilote de formation « pairs aidants » et en faire l'évaluation; 12.4. Favoriser la tenue d'activités de perfectionnement et de partage de connaissances sur la problématique de l'itinérance (ateliers, colloques, etc.); 12.5. Favoriser la réflexion collective quant aux pratiques d'intervention en matière d'itinérance lors des rencontres du ROIIL et du Comité directeur régional en itinérance.	➤ Les besoins de formation des intervenants ont été évalués; ➤ Nombre de formation et d'outils développés; ➤ Un projet pilote de « pairs aidants » a été mis en place; ➤ Nombre d'activités de perfectionnement et de partage de connaissances organisées; ➤ Nombre d'activités de réflexion collective quant aux pratiques d'intervention en matière d'itinérance intégrées aux rencontres du ROIIL et du Comité directeur régional en itinérance.

**Agence de la santé
et des services sociaux
de Laval**

Québec 